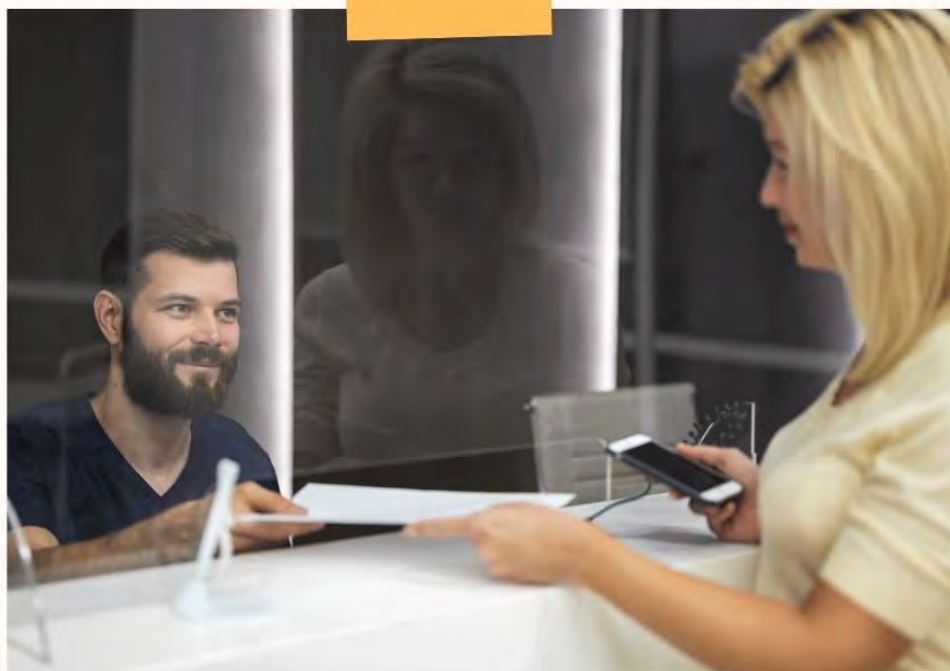




RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024



EDITO

L'année 2024 a été marquée par un engagement renouvelé des équipes de la Caf du Rhône au service des allocataires et des partenaires. A ce titre, je tiens à saluer la dynamique collective qui a animé nos équipes et à remercier le conseil d'administration pour la confiance témoignée à la direction tout au long de cette année. Portés par la volonté de remplir au mieux notre mission de service public, nous avons poursuivi nos efforts pour accompagner au plus près les parcours de vie de chacun.

La signature du Contrat pluriannuel d'objectifs et de gestion 2023-2027 et la révision de notre projet d'entreprise ont constitué des étapes importantes dans la structuration de notre action pour les années à venir.

Nous avons renforcé l'accès aux droits à travers des parcours pensés pour les moments clés de la vie : l'arrivée d'un enfant ou encore l'accompagnement des publics spécifiques dans le cadre de la préparation de la solidarité à la source. Ces nouveaux dispositifs traduisent notre engagement à être présents là où les familles nous attendent.

Nos partenariats se sont enrichis, avec la préparation du déploiement du Service public de la petite enfance, la tenue du premier séminaire des espaces France services et la signature de plusieurs conventions partenariales en faveur de l'accès aux droits. Parmi ces dernières, citons plus particulièrement les signatures des contrats de ville « engagements quartiers 2030 » avec la Métropole de Lyon et avec la communauté d'agglomération Villefranche Beaujolais Saône, la signature de la convention territoriale 2024-2030 de la Ville de Lyon, ainsi que la signature de la convention de trois organismes de Sécurité sociale lyonnais (Caf-Cpam-Carsat) avec le Service pénitentiaire et de probation du Rhône. Par ailleurs, la Caf a poursuivi sa participation à l'expérimentation "Territoires zéro non-recours" déployée sur trois territoires de la Métropole de Lyon et sa mobilisation en faveur de l'inclusion dans le cadre du Pacte des solidarités aux côtés de la Métropole de Lyon et du Département du Rhône.

Un des principes sur lesquels nous fondons nos actions est celui de la symétrie des attentions. Nous œuvrons tant pour offrir les meilleures conditions de travail à nos personnels que pour améliorer le service rendu à nos allocataires et partenaires. Ainsi, un nouveau schéma des ressources humaines a vu le jour cette année. Il s'est décliné en 2024 par la mise en place d'un nouveau parcours d'accueil et d'intégration des salariés, ou encore par le déploiement d'un parcours d'accompagnement de l'ensemble des managers. Par ailleurs, nous avons entrepris un important projet de modernisation de notre environnement professionnel, en débutant par la rénovation complète d'un étage au siège social de l'organisme.

C'est dans cette même dynamique et ce même esprit de modernité que nous avons inauguré l'EspasLab, véritable laboratoire d'innovation, et engagé une large sensibilisation de nos personnels à l'intelligence artificielle générative.

À travers ce rapport, nous souhaitons partager avec vous les réalisations qui illustrent l'action de la Caf sur notre territoire. Il témoigne d'un service public engagé, en mouvement, et toujours au plus près des réalités de vie de ses usagers.

Véronique Henri-Bougreau
Directrice générale



S O M M A I R E



La Caf du Rhône en 2024

Chiffres clés
Temps forts



Confluence



Des moyens humains au service de nos ambitions

Présentation du sujet
Le conseil d'administration
L'équipe de direction
Les ressources



Des services attentionnés à chaque étape de la vie

Répondre aux besoins d'accueil et de garde du jeune enfant
Soutenir l'entretien des enfants et favoriser l'autonomie des jeunes
Accompagner les parents
Renforcer la solidarité et l'insertion
Favoriser l'accès et le maintien dans le logement



L'accès au juste droit

Assurer la relation de service
Prévenir les erreurs et la fraude



Des leviers de performance pour accompagner les transformations

Agir avec les partenaires sur les territoires
Développer l'innovation
Renforcer la politique de développement durable



Annexes

CHIFFRES CLÉS

2 583 238 449 €

de prestations légales
versées

257 186 407 €

de dépenses
en action sociale

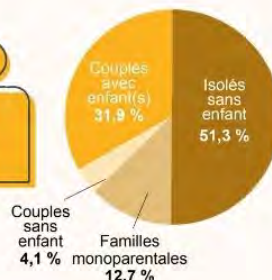


437 008
allocataires

415 409
enfants

1 011 347
personnes couvertes
par une prestation

53,7 %
population couverte



242 156 ^{+1,5 %}
allocataires sans
enfant*

194 779 ^{+1 %}
allocataires avec
enfant(s)**

415 409 ^{+1,1 %}
enfants à charge**

*Allocataires ayant bénéficié d'au moins une prestation au 31/12/2024.

[+ DE CHIFFRES](#)

NOS TEMPS FORTS

JANVIER



Les équipes de direction de la Caf et de la Carsat se réunissent pour un Codir partagé désormais annuel.

L'occasion de faire le bilan d'un partenariat riche et diversifié, tant au bénéfice des publics cibles (allocataires, retraités, partenaires communs) que des salariés des deux organismes « cousins ».

Le montant net social devient le montant de référence à utiliser pour les demandes et les déclarations trimestrielles de ressources relatives au RSA et à la prime d'activité.

Révision de l'accord relatif aux mobilités durables qui introduit notamment le passage de 60 % à 75 % de la prise en charge des abonnements de transport en commun des salariés de la Caf.

FÉVRIER

En partenariat avec France Travail, la Caf co-anime deux informations collectives dans le cadre de la méthode de recrutement par simulation qui privilégie notamment le repérage des habiletés et l'égalité des chances des candidats.



MARS



Véronique Henri-Bougreau, directrice générale de la Caf accueille Nicolas Grivel, directeur général de la Cnaf pour une journée d'échanges sur les sujets d'actualité, les spécificités et réalisations locales ainsi que l'inauguration de l'EspasLab, le laboratoire d'innovation de la Caf.

NOS TEMPS FORTS

MARS



La Caf participe au forum "Handicap et Emploi" organisé par l'EPNAK. Au programme pour les visiteurs : ateliers d'immersion et de sensibilisation, contacts directs avec des employeurs.

AVRIL

La Caf signe le Contrat de ville métropolitain 2024-2030 « engagements quartiers 2030 » avec la Métropole de Lyon et l'ensemble des partenaires concernés : la Préfecture, France Travail, la CPAM, la Carsat, l'Éducation nationale, l'ARS, la Banque des Territoires, l'Adème, le Sytral Mobilités, le Symalim et les bailleurs sociaux. Ce nouveau contrat fixe les grands objectifs et orientations de la politique de la ville en vue de mobiliser pleinement le droit commun pour 6 ans.



Première demi-journée d'intégration des nouveaux salariés de la Caf, dernière brique du parcours d'accueil des nouveaux embauchés rénové en 2023. Une matinée ludique conçue autour d'échanges, d'un jeu de piste et d'un quiz pour renforcer le collectif, la transversalité tout en partant à la découverte des services de la Caf.

MAI

La Caf signe le contrat de ville « engagements quartiers 2030 » avec la Communauté d'agglomération Villefranche Beaujolais Saône et l'ensemble des acteurs locaux concernés. Cette signature reflète l'engagement de la Caf dans la politique de la Ville et son implication dans la transformation des quartiers prioritaires afin de réduire les inégalités sociales.



Séminaire des managers : une journée inspirante, variée et dédiée à la transformation managériale, l'intelligence artificielle et l'évolution du projet d'entreprise.

Mai à vélo : les salariés de la Caf parcourent 2 572 km convertis en don pour l'association Les Ateliers de L'Audace qui se consacre à la formation de personnes éloignées de l'emploi aux métiers du vélo.

4ème année de mobilisation aux côtés de l'association Règles Élémentaires : 2 280 articles de protection périodique collectés par la Caf et la Carsat pour lutter contre la précarité menstruelle.

NOS TEMPS FORTS

JUIN



Avec le soutien de GRDF et FACE Lyon Métropole, 6 jeunes du service civique Civigaz sont présents dans les locaux de la Caf pour donner aux allocataires des conseils et astuces sur l'économie d'énergie et la sécurité gaz.

La Caf renouvelle sa participation au salon de recrutement en ligne Hello Handicap. 48 candidats ont pu échanger avec l'équipe Caf de recruteurs sur leur recherche d'emploi et leurs motivations à intégrer notre organisme.

Mise en place d'une nouvelle filière de tri des déchets alimentaires en vue de leur valorisation en compost dans le cadre de la réduction de l'impact environnemental de la Caf.

2ème rencontre annuelle inter-organismes sur le périmètre du contrôle et de la lutte contre la fraude : un temps fort de sensibilisation et d'échanges pour les salariés du contrôle sur pièce, du contrôle sur place et de la lutte contre la fraude de la Caf, de la Carsat et de la Cpam, avec notamment l'intervention de la Vice-procureure du Tribunal judiciaire de Lyon.



Les salariés de la Caf participent aux différentes animations proposées durant la semaine de la Qualité de vie et des conditions de travail : 10 sessions d'ateliers, 1 journée dépistage et 1 jeu créé localement autour des collectifs de travail.

La Caf accueille une centaine de coopérateurs CTG, premiers interlocuteurs dans chaque collectivité locale. Une journée de présentation des évolutions et nouveaux dispositifs d'action sociale collectives notamment les financements Caf pour améliorer la qualité d'accueil et augmenter l'attractivité des personnels petite enfance ponctuée de témoignages de partenaires et associations.



A l'occasion d'un tout premier séminaire de travail, la Caf réunit une cinquantaine de participants France services (responsables de site, médiateurs, conseillers, ...) et des représentants des services de la Caf (accueil, prestations, action sociale...) afin de mieux se connaître, partager les informations de la branche Famille et outiller les espaces France services pour mieux répondre aux allocataires du territoire.



Plus de 140 participants internes et externes suivent l'une des deux sessions de la journée Séparation organisée par la Caf et conçue sous forme de parcours pour découvrir, parmi 12 stands, l'offre globale de la Caf et de ses partenaires.



NOS TEMPS FORTS

JUILLET



Véronique Henri-Bougreau reçoit les nouveaux embauchés de la Caf. Ce moment d'échange organisé régulièrement dans l'année fait partie du parcours d'intégration des nouveaux salariés qui a fait l'objet d'une refonte globale fin 2023.

La Caf fait partie des 9 signataires de la convention territoriale de Lyon 2024-2030 qui témoigne de son engagement dans la politique de la ville et de la mobilisation de ses équipes pour soutenir les personnes en situation de précarité, les familles, les jeunes et les enfants.



La Caf du Rhône s'engage aux côtés de la Carsat Rhône-Alpes, la CPAM du Rhône et le Service pénitentiaire et de probation (SPIP) du Rhône pour faciliter l'accès aux droits des personnes placées sous main de justice et soumises à des mesures restrictives de liberté.



La Caf du Rhône et la Carsat Rhône-Alpes renouvellent leur convention de partenariat initialement signée en juillet 2020. Cette nouvelle convention conserve ses ambitions initiales au service des usagers et des partenaires, tout en actualisant ses actions au regard des nouvelles orientations stratégiques locales et nationales.



Depuis 3 ans, la Caf du Rhône accompagne les responsables d'établissements petite enfance pour consolider les recrutements et fidéliser les salariés du secteur. En 2024, près de 200 professionnels encadrant une équipe petite enfance bénéficient d'un programme riche (7 webinaires, 3 après-midis d'échanges en présentiel) et conçu en partenariat avec la Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi, le Club RH petite enfance et le cabinet RHequiliance, expert en accompagnement RH.



AOÛT

La Caf verse l'allocation de rentrée scolaire à 75 464 allocataires du Rhône, soit près de 125 000 enfants, pour un montant de 58,5 millions d'euros.



NOS TEMPS FORTS

AOÛT



Après un premier semestre de webinaires partenaires réussi, la Caf publie son calendrier du second semestre. Il propose trois nouvelles thématiques, une co-animation avec la Cnam et la PMI sur le parcours arrivée de l'enfant ainsi qu'une co-animation avec la Carsat sur l'accompagnement et les démarches en cas de décès d'un proche.

SEPTEMBRE

Quand la Caf va à la Fac : près de 750 étudiants renseignés sur les 14 stands tenus durant le mois par les experts de la Caf et un tout nouveau format d'animation « Cible tes allocs » lors du Freestival du Crous.



La Caf lance en direction des salariés un nouveau service de livraison (gratuite) de repas en entreprise. Près de 400 salariés sont inscrits et commandent régulièrement.

Les communautés managériales de la Caf et de l'Urssaf se rassemblent pour une journée placée sous le signe de l'inspiration et de l'innovation avec comme thématique l'IA au travail, le management des nouvelles générations et de nombreux échanges.



Une semaine de sensibilisation et de prévention interne à l'occasion de la 49ème édition des parcours du cœur avec une conférence ouverte aux salariés cousins de la Sécurité sociale, des ateliers, un webinaire réalisé par la Carsat sur l'importance de la qualité du sommeil et son retentissement sur la sphère cardio-vasculaire et une série d'affiches dans les étages présentant les actions à mettre en place pour prendre soin de son cœur.

Plus de 150 salariés participent aux journées portes ouvertes de l'EspasLab, le laboratoire d'innovation de la Caf à travers différents stands animés par le réseau interne des facilitateurs.

OCTOBRE

16 nouveaux stagiaires de la Caf du Rhône et de la Caf de la Haute-Loire intègrent un tout nouveau dispositif de formation dédié aux futurs agents de la Maîtrise des risques.



NOS TEMPS FORTS

OCTOBRE



La Caf participe à la cinquième édition de la journée nationale des aidants organisée par Métropole aidante. Sur place, les experts Caf répondent aux visiteurs sur les prestations destinées aux porteurs de handicap et aux proches aidants.

Caf INSIDE event revient à l'occasion de la Semaine de l'emploi à la Sécurité sociale : la Caf organise un jobdating spécial reconversion professionnelle en distanciel. 306 candidatures reçues, 61 candidats conviés à l'entretien et 42 entretiens réalisés.

Plus de 200 personnes suivent le tout premier live allocataires animé par les experts Caf, Cpm et PMI dans le cadre du déploiement du parcours arrivée de l'enfant en 2024 à la Caf.



Dans le cadre d'Octobre rose, 130 salariés fréquentent les stands d'information sur les dépistage des cancers du sein, du col de l'utérus et colorectal.

La Caf est présente durant 2 jours au Village des Recruteurs de la Métropole de Lyon sur le stand de la Sécurité sociale, aux côtés de la CPAM du Rhône, la Carsat Rhône-Alpes et l'Urssaf Rhône-Alpes.



Le magazine Vies de familles et son encart local font peau neuve. Vies de famille est distribué à 6 700 exemplaires dans 117 points relais dans le Rhône et disponible au format numérique sur caf.fr.

NOVEMBRE

A l'occasion de la semaine de la lutte contre la précarité énergétique, l'association SOLIHA propose aux salariés de la Caf une animation ludique et interactive visant à aborder les thématiques liées à l'usage du logement et plus particulièrement la précarité énergétique.

La Caf et la CPAM du Rhône tiennent un codir commun. Un moment d'échanges et de partage dans le cadre de la coopération inter-organismes et des diverses actions communes engagées et à venir.

Dans le cadre de l'accompagnement des personnes en situation de deuil, les travailleurs sociaux de la Caf organisent un atelier durant deux jours au parc Miribel Jonage avec des participantes ayant perdu leur conjoint.



NOS TEMPS FORTS

NOVEMBRE



Les modalités de saisine du médiateur administratif en cas de blocage du dossier allocataire évoluent : les allocataires disposent désormais d'une téléprocédure accessible depuis leur espace personnel Mon Compte du caf.fr.



La Caf renouvelle sa participation au dispositif Duo Day pour la 3^{ème} année consécutive et forme 5 binômes pour une journée-découverte de l'organisme et des métiers.



Plus de 150 professionnels des centres sociaux, des espaces de vie sociale et des maisons des jeunes et de la culture du Rhône participent à la journée « la laïcité comme ressources du vivre ensemble » organisée par la Caf et Labo Cités, centre de ressources sur la politique de la ville en Auvergne-Rhône-Alpes.

Ruban blanc, la campagne du lutte contre les violences faites aux femmes : la troupe lyonnaise Le Lien Théâtre monte sur la scène de la Caf pour interpréter "Sois belle et tais-toi" devant près de 300 salariés. Cette sensibilisation interne vient compléter les différentes actions proposées aux publics externes.



Durant la Semaine de l'emploi des personnes handicapées, la Caf mène une campagne de sensibilisation interne sur les troubles DYS basée sur des affiches-témoignages de salariés, des stands-ateliers sur les différents troubles animés par l'association Distinguons-nous et fréquentés par une centaine d'agents ainsi qu'un quiz conçu par l'Ucanss.

En lien avec son engagement quotidien auprès des professionnels de l'accueil individuel et des familles, la Caf soutient la semaine des assistantes maternelles organisée par la Métropole de Lyon du 18 au 23 novembre.

Inauguration de la Maison des femmes de Lyon, un lieu unique et sécurisé pour la prise en charge et l'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales par des professionnels qualifiés. La Caf soutient ce projet depuis l'origine notamment par des subventions d'investissement et de fonctionnement représentant 360 000 euros entre 2022 et 2024.

DÉCEMBRE



Les salariés de la Caf se mobilisent à nouveau pour les bénéficiaires des Resto du cœur avec plus de 100 kg de produits alimentaires, d'hygiène, d'entretien ou pour bébé collectés lors de la campagne d'hiver... et un cumul de 850 kg depuis 2017.

NOS TEMPS FORTS

DÉCEMBRE

Double authentification : les modalités de connexion à l'espace Mon Compte évoluent pour limiter les risques de violation des données personnelles des allocataires. Ils renseignent désormais un code de sécurité en plus de leur mot de passe habituel.



Les animateurs des relais petite enfance de la Métropole de Lyon et du Département du Rhône se réunissent à la Caf pour un temps fort de réflexion collective qui participe au tissage du lien, au partage et à la mutualisation des expériences.

La Caf du Rhône verse automatiquement la prime de Noël à 45 771 personnes bénéficiaires de minima sociaux pour un montant de plus de 10 millions d'euros.



75 boîtes de Noël et 26 cartons de jeux et de jouets donnés par les salariés de la Caf ont été remis à l'association Gaélis qui œuvre auprès des étudiants en situation de grande précarité et à l'unité locale Beaujolais-Val de Saône de la Croix-Rouge.



CONFLUENCE

confluence
2024-2028

Une nouvelle dynamique stratégique pour 2024-2028 : cap sur l'avenir avec «Confluence»

En 2024, la Caf du Rhône a engagé une réflexion collective pour définir sa feuille de route à l'horizon 2028. Cette démarche a donné naissance à une nouvelle dynamique stratégique baptisée «Confluence», qui s'inscrit dans la continuité des engagements précédents tout en affirmant une volonté de transformation et d'innovation.

Portée par les valeurs de bienveillance, d'équité, d'engagement et de solidarité, ces ambitions renouvelées reposent sur deux principes fondamentaux : la symétrie des attentions – qui place la qualité des relations humaines au cœur de l'action – et la participation active de l'ensemble des acteurs de la Caf.

«Confluence» se veut un repère commun, une boussole stratégique qui guide les actions de la Caf du Rhône au quotidien. Elle incarne une vision partagée, fédératrice et résolument tournée vers l'avenir.



Quatre ambitions structurent cette trajectoire pour les années à venir :

4 AMBITIONS



2 PRINCIPES



4 VALEURS



3 DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE



Les différents leviers d'action

15 projets prioritaires

Couvrant des domaines aussi variés que la petite enfance, l'accès aux droits, les prestations, les ressources humaines, l'immobilier ou encore l'innovation, ces projets traduisent la volonté de la Caf d'agir concrètement et rapidement sur des enjeux majeurs.

Des initiatives locales

Portées par les équipes, elles illustrent la capacité de chacun à s'emparer des ambitions communes pour les adapter aux réalités du terrain.

Sept groupes et réseaux internes

Ils ont animé la vie collective, favorisant les échanges, la transversalité et l'intelligence collective. Deux nouveaux groupes ont vu le jour en 2024 :

- Les ambassadeurs de l'IAg, chargés d'accompagner les équipes dans l'appropriation des usages de l'intelligence artificielle générative ;
- Les référentes mobilité, mobilisées pour encourager les pratiques de déplacement plus durables et responsables.

Ces premières réalisations témoignent de l'engagement des équipes et de la dynamique collective qui anime la Caf du Rhône dans cette nouvelle étape.

DES MOYENS HUMAINS AU SERVICE DE NOS AMBITIONS



La Caf du Rhône compte un nombre de bénéficiaires parmi les plus élevés de la branche Famille. Ses équipes sont réparties entre service à l'utilisateur et versement des prestations, développement des partenariats et fonctions supports.

Le conseil d'administration est composé de membres désignés pour cinq ans. Une grande partie de son action et de ses décisions est préparée dans des commissions où siègent des administrateurs.

L'équipe de direction élabore les orientations stratégiques dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs et de gestion signée avec la Caisse nationale et assure le pilotage général de l'organisme.

Conseil D'ADMINISTRATION



EDITH GALLAND
Présidente du conseil d'administration
MEDEF



VÉRONIQUE CHALOT
Première Vice-présidente
CGT-FO



CHRISTINE FORNÈS
Vice-présidente
U2P



SYLVIANE NGUYEN
Vice-présidente
CFE-CGC

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les commissions réglementaires

La Commission de recours amiable (CRA) étudie les contestations formulées par les allocataires contre les décisions administratives prises par la Caf, ainsi que les demandes de remise de dette d'un montant supérieur à 2 000 euros (2 200 euros depuis avril 2024).

La CRA s'est réunie 26 fois en 2024, examinant 823 contestations de droits et 1 677 demandes de remises de dettes.

La fraude, l'inexactitude ou le caractère incomplet des déclarations faites par les allocataires pour le service des prestations versées peuvent faire l'objet d'une pénalité prononcée par le directeur de l'organisme.

Si le préjudice est supérieur à 15 456 euros, le directeur statue après avoir recueilli l'avis préalable de la Commission des pénalités.

En 2024, la commission s'est réunie à 8 reprises et a examiné 75 dossiers.

La Commission des marchés examine les marchés dont le montant dépasse les seuils fixés par la réglementation. Elle étudie les offres des entreprises et attribue les marchés.

La commission des marchés s'est réunie 2 fois en 2024.



Les commissions facultatives

La commission d'action sociale

Elle a vocation à examiner les questions d'action sociale préalablement aux séances du conseil d'administration et conformément à la politique définie par ce dernier.

Elle a reçu délégation de décision dans les domaines suivants :

- attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement, sur fonds locaux et nationaux ; inférieures ou égales à 50 000 euros,
- décisions d'agrément des relais petite enfance et des foyers de jeunes travailleurs ainsi que d'attribution des prestations de service associées ;
- décisions d'agrément des structures d'animation de la vie sociale : espaces de vie sociale et centres sociaux, ainsi que d'attribution des prestations de service en découlant ;
- décisions d'agrément au titre de la prestation de service « jeunes » ;
- décisions sur les recours formulés à la suite du contrôle des gestionnaires d'équipements.

La commission d'action sociale s'est réunie 6 fois en 2024.

La Commission des aides individuelles

Elle examine les demandes d'aides financières individuelles sur projets et aides d'urgence du règlement intérieur d'action sociale.

Elle attribue des aides financières individuelles aux familles sous forme de secours ou de prêts. Pour les aides dont le montant est inférieur ou égal à 600 euros, la commission a délégué sa compétence à la directrice générale.

En 2024, cette commission s'est réunie 49 fois et a étudié 952 dossiers, accordant un total de 772 998 € d'aides individuelles.

La Commission d'examen des comptes

Elle étudie, avec le concours du directeur comptable et financier, les éléments de bilan et de résultat de l'exercice ainsi que le rapport de validation des comptes établi par le directeur comptable et financier national.

Un rapporteur désigné au sein de cette commission présente les comptes au conseil d'administration aux fins d'approbation.

Le conseil d'administration peut s'opposer à l'approbation des comptes à la majorité des deux tiers des membres présents.

Les représentations extérieures

REPRÉSENTATIONS EXTÉRIEURES



ENFANCE ET JEUNESSE

- Conseils consultatifs de réussite éducative



LOGEMENT ET HABITAT

- Offices publics de l'habitat (Opac du Rhône, Grand Lyon Habitat, Lyon Métropole Habitat, Est Métropole Habitat)
- Commission de coordination des actions de prévention des expulsions (CCAPEX)
- Agence départementale et métropolitaine d'information sur le logement (Adil-Admil)



PRÉCARITÉ ET ANIMATION SOCIALE

- Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH)
- Conseil d'administration des centres sociaux



FAMILLE ET PARENTALITÉ

- Comité des services aux familles et à l'éducation (CSFE)
- Conseils consultatifs de réussite éducative



REPRÉSENTATIONS INSTITUTIONNELLES

- Conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA)

La composition des commissions

COMPOSITION DES COMMISSIONS

Les principales délibérations et décisions du conseil d'administration



Approbation des
comptes 2022



Groupement de
commandes concernant le
marché de gardiennage.



Vote des budgets 2023 et 2024
(budget commun de gestion et
budget d'action sociale).



Action sociale :
subventions de
fonctionnement et
d'investissement aux
partenaires extérieurs
supérieures à 50 000
euros dans le cadre du
Plan d'investissement
pour l'accueil du jeune
enfant, du Fonds de
modernisation des
établissements d'accueil
de jeunes enfants, du Plan
mercredi...



Vente de l'immeuble
de Lyon 8 à la Ville de
Lyon.



Subventions au titre des
appels à projet « valeurs de
la république », fonds
publics et territoires et
fonds d'innovation petite
enfance.



Validation des projets et
financement des
associations d'aide à
domicile.



Équipe de **DIRECTION**



Véronique Henri-Bougreau
Directrice générale



Stéphane Moulin
Directeur comptable et financier



Claire Fournaux
Directrice générale adjointe en
charge des ressources et des
relations sociales



Sandrine Roulet
Directrice adjointe en charge
des politiques sociales et
territoriales



Philippe Perrin
Sous-directeur Fondé de pouvoir



Corinne Jouclard
Sous-directrice CDR et activités
mutualisées



Heikel Abdelmoula
Sous-directeur des ressources
humaines



Agnès Faure
Sous-directrice en charge de la
stratégie du pilotage et de
l'innovation



Sihame Mimih
Sous-directrice des prestations

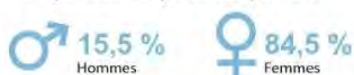
L'équipe de direction de la Caf du Rhône élabore les orientations stratégiques et assure le pilotage général de l'organisme.

Les RESSOURCES

En 2024, la Caf du Rhône compte 1 031 salariés, dont 976 en CDI et 55 CDD.

ORGANIGRAMME

La répartition du personnel par sexe



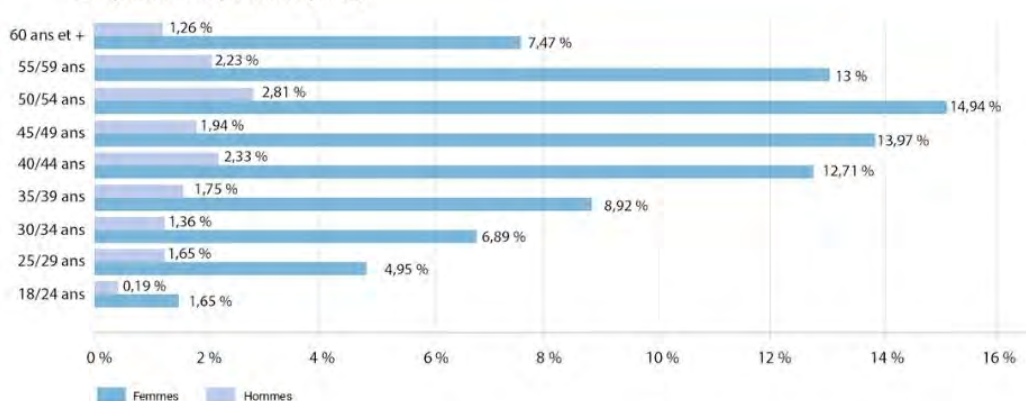
L'ancienneté moyenne



La moyenne d'âge



La répartition du personnel par âge



99

collaborateurs intégrés en CDI



12,67 %

taux d'emploi des travailleurs
handicapés



40 953

heures de formation réalisées



RH : CAP jusqu'en 2027

Le schéma directeur des ressources humaines de la Caf s'inscrit dans la continuité et la cohérence du précédent et intègre de nouveaux défis dans les domaines de l'attractivité des talents, l'accompagnement des transformations professionnelles et organisationnelles, la transition écologique et l'innovation.

Elaborée dans le cadre d'une démarche participative associant les salariés, les managers et les équipes RH, cette feuille de route vise à entretenir une dynamique collaborative.

Elle s'articule autour de 3 axes majeurs :

anticiper et soutenir les évolutions organisationnelles et/ou métiers ;

- accompagner les salariés avec une offre de service RH lisible, moderne et attentionnée ;
- contribuer au développement d'un environnement de travail engageant.

Les faits marquants de l'année



Une politique active en matière de recrutement et de mobilité

- Un important plan de recrutement avec 128 embauches en CDI en 2024 contre 56 en 2023 pour améliorer le service rendu aux allocataires. Cette hausse du nombre de personnes recrutées est notamment le reflet de la stratégie de titularisation de CDD à travers des parcours professionnels.
- Le développement de notre marque employeur CafINSIDE et la participation à différents salons : Village des recruteurs, « Job Avenir » salon pour les jeunes des missions locales, réalisation de jobdating pour la semaine de l'emploi de la Sécu.
- Le déploiement du parcours d'accueil et d'intégration des nouveaux embauchés avec un déroulé repensé pour renforcer la transversalité.

Un investissement important dans le développement des compétences

- L'adaptation et l'expérimentation d'un dispositif de formation initiale des gestionnaires conseil Sécurité sociale plus flexible accroissant les temps de mise en pratique. En outre, cette année a été l'occasion de créer un dispositif spécifique pour les gestionnaires maîtrise des risques.
- Le taux d'accès à la formation 2024 se situe à 87,9 %, soit 40 932 heures de formation réalisées.



Une attention toujours forte en matière de prévention en santé des salariés au travail

- La déclinaison du plan d'action QVCT 2024/2027 au regard des orientations nationales.
- La réalisation du baromètre social institutionnel (BSI) 2024 avec un taux de satisfaction globale au travail de 69 %, soit une hausse de 4 points en 3 ans.
- La sensibilisation au dépistage des cancers dans le cadre d'Octobre rose, ainsi que des actions visant à lutter contre la sédentarité avec le parcours du cœur.

Le soutien à la fonction managériale

- Le déploiement de l'offre de formation socle construite pour accompagner les managers dans la conduite de leurs missions. Il s'agit notamment de cycles de perfectionnement pour l'ensemble de la communauté managériale de la Caf du Rhône, ainsi que d'un cycle initial pour les primo managers.
- La poursuite des actions de co-développement en interbranches contribuant à développer la transversalité et l'entraide.
- Les matinales RH permettant de partager des actualités et de sensibiliser les managers à différents enjeux RH.



La promotion de l'inclusion et la diversité

- La présence au salon virtuel Hello handicap pour recruter des personnes en situation d'handicap et une nouvelle participation au Duo Day.
- Le partenariat important avec Cap emploi.
- La poursuite du mécénat avec la troupe Insolite FabriQ s'appuyant sur des comédiens porteurs de handicap.
- La participation à la semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées avec des ateliers pour connaître les troubles DYS marquée par la mobilisation de plus de 100 participants.



DES SERVICES ATTENTIONNÉS À CHAQUE ÉTAPE DE LA VIE

Acteur majeur de la politique familiale, la Caisse d'allocations familiales se situe au cœur des solidarités familiales et sociales. Elle a pour mission d'aider les allocataires dans leur vie quotidienne notamment les plus vulnérables. La Caf accompagne les familles par le versement des prestations et la mise à disposition de services tels que le développement de l'offre d'accueil des équipements collectifs. Elle assure un accompagnement social à travers l'intervention des travailleurs sociaux.

Répondre aux besoins d'accueil et de garde du **JEUNE ENFANT**

Les prestations versées aux familles au titre du jeune enfant

La Caf du Rhône accompagne les familles dès l'arrivée d'un enfant en leur proposant un ensemble d'aides financières regroupées sous la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje). Cette prestation comprend plusieurs volets : la prime à la naissance ou à l'adoption, l'allocation de base, le complément de libre choix du mode de garde, ainsi que le complément de libre choix d'activité pour les parents qui réduisent ou interrompent leur activité professionnelle pour se consacrer à leur enfant.

En 2024, 53 948 familles du département ont bénéficié de ces aides, représentant un soutien financier global de 358,6 millions d'euros. Ces prestations jouent un rôle essentiel dans la réduction des inégalités sociales et dans le soutien à la parentalité, en facilitant notamment l'accès à un mode de garde adapté ou en permettant aux parents de mieux concilier vie familiale et vie professionnelle.

Malgré une baisse de 3 % du nombre de bénéficiaires entre 2023 et 2024, principalement liée à la diminution du nombre de naissances, le montant total des prestations versées au titre du jeune enfant est resté stable, témoignant de l'engagement constant de la Caf du Rhône à répondre aux besoins des familles.

55 632
familles
bénéficiaires

360
MILLIONS

d'euros versés
aux bénéficiaires



Un parcours pour accompagner l'arrivée de l'enfant



La Caf du Rhône a déployé le parcours « Arrivée de l'enfant » en mai 2024. Un travail commun a été réalisé avec la CPAM et la PMI pour structurer une offre adaptée au territoire et aux contraintes des allocataires :

- Le tout 1er live allocataires a eu lieu le 8 octobre 2024. Animés par les experts de la Caf, la Cpm et la PMI de la Métropole de Lyon, ces directs live sont programmés tous les trimestres durant une heure à des horaires ajustés (temps de pause méridienne ou fin d'après-midi) pour présenter, aux futurs parents, l'offre de service de chacun des trois organismes et proposer un temps de questions/réponses. Chaque live allocataires de 2024 a rassemblé plus de 200 participants.
- Des ateliers collectifs destinés aux futurs parents sont organisés à la médiathèque de Lyon 8ème et seront déployés en 2025 dans le nord du département avec l'appui de la PMI du Département du Rhône.
- Les salariés de la Caf et de la Cpm qui travaillent en contact avec le public ont été formés et sensibilisés aux offres de service de chaque organisme.

Un kit marketing dédié permet d'informer les allocataires sur leurs droits et démarches de la grossesse jusqu'aux trois ans de l'enfant et de promouvoir les actions autour de la parentalité. Ce kit représente l'envoi de plus de 47 000 emails et SMS en 2024.

Une offre d'accueil diversifiée pour les jeunes enfants

En 2024, la Caf a engagé près de 177 millions d'euros pour soutenir 18 458 places de crèche dont 3 294 dans des micro-crèches en mode Paje contribuant ainsi au maintien de l'offre d'accueil, malgré les tensions liées à la pénurie de professionnels de la petite enfance.

Elle a également contribué au développement de 337 nouvelles places dans des crèches en mode PSU pour un montant d'aide à l'investissement de près de 6,3 millions d'euros.

La Caf agit en faveur de l'inclusion sociale et professionnelle en soutenant le fonctionnement de 10 crèches à vocation d'insertion professionnelle (AVIP). Ces structures permettent aux parents d'enfants de moins de 3 ans d'accéder à un mode de garde tout en étant accompagnés vers le retour à l'emploi par France Travail.

Au-delà de l'accompagnement des accueils collectifs, la Caf contribue au fonctionnement des relais petite enfance à hauteur de 4,5 millions d'euros. Ainsi, toutes les communes de plus de 10 000 habitants comptent au moins 1 relais petite enfance et accompagnent les 7 486 assistants maternels en activité dans le Rhône.

Le Rhône compte aussi 29 maisons d'assistants maternels qui offrent un accueil souple et sécurisé pour les enfants de 0 à 6 ans. 120 000 € ont été accordés par la Caf pour leur développement (aide au démarrage et installation).



Les actions mises en place avec nos partenaires



Animation des relais petite enfance

Le Service public de la petite enfance (SPPE) a nécessité l'adaptation du fonctionnement des relais petite enfance (RPE) en renforçant leur fonction d'information des familles et des assistants maternels. Ainsi, leurs missions s'élargissent pour accompagner, informer, soutenir la qualité des accueils et participer à la planification de l'offre d'accueil avec les collectivités.

La réunion annuelle des RPE à l'initiative de la Caf a rassemblé plus de 128 animateurs. Les échanges ont porté sur la qualité, la santé, la sécurité et le bien-être des enfants. Des partenaires associatifs et institutionnels sont intervenus avec : une présentation des actions du Pôle familles et solidarités de la Caf du Rhône, des Interventions inspirantes sur le thème « Allons dehors ! » par Promotion santé, la présentation des permanences juridiques par l'association AMELY et des formations proposées par les PMI Département & Métropole et enfin une intervention sur le thème du handicap et de la parentalité par Action Visible.

6 temps forts décentralisés ont aussi animé le réseau des RPE durant l'année avec des partenaires engagés comme la PMI (présentation de la Charte qualité et de l'accompagnement des assistants maternels), l'Association AMELY (information juridique gratuite et médiation pour prévenir ou résoudre les conflits), Concilia'Bulles (action Y'a Personne de Parfait pour renforcer les compétences parentales et le lien social auprès de familles vulnérables), l'IREPS (sensibilisation à l'éducation santé-environnement), la Souris Verte (accompagnement des familles et professionnels confrontés au handicap de l'enfant).

6 animatrices de relais volontaires ont présenté un padlet, outil permettant de faciliter les échanges au sein du réseau et entre les animateurs de relais. Il sera accessible uniquement aux animateurs RPE du Rhône dès 2025. La présentation d'un guide local coconstruit en groupe de travail entre animatrices a permis sa diffusion dans les lieux d'information petite enfance ou guichets uniques.

Service public de la petite enfance

Pour préparer le déploiement du Service public de la petite enfance prévu au 1^{er} janvier 2025, la Caf a organisé, avec le concours de l'Association des maires de France plusieurs réunions d'information en direction des élus. Ces échanges ont permis de préciser les missions à mettre en œuvre ainsi que le soutien méthodologique, les différentes aides financières et l'ingénierie proposés par la Caf.

Le SPPE a également été présenté lors des instances partenariales du Comité des services aux familles et de la commission petite enfance. De nouvelles actions ont été initiées notamment le renforcement des contrôles des crèches avec le renforcement de la collaboration interinstitutionnelle.

Des compléments d'information ont été apportés aux coopérateurs CTG des collectivités, ainsi qu'aux relais petite enfance. Ce travail d'information et de sensibilisation se poursuivra avec la mise en œuvre progressive de la démarche en 2025.



Semaine des assistantes maternelles

La Caf est impliquée avec la Métropole de Lyon et les relais petite enfance dans la promotion du métier d'assistant maternel, à travers une semaine qui leur est consacrée. En novembre 2024, la septième édition a mobilisé 68 relais petite enfance sur la thématique « éveiller le sens des enfants aux échanges interculturels et artistiques ». 105 actions ont été proposées : ateliers, débats, spectacles, conférences, portes ouvertes, soirées d'échange comme à :

- Pierre-Bénite : soirée d'échange au relais petite enfance du Centre social Graine de vie autour de l'éveil culturel des tout-petits. Un moment riche en partages et en idées pour nourrir les pratiques du quotidien.
- Lyon 8ème : atelier d'éveil au relais petite enfance Le Colibri
- Lyon 3ème/6ème : l'art et la culture chez l'enfant



Soutenir l'entretien des enfants et favoriser l'autonomie

DES JEUNES

Les prestations liées à l'entretien des enfants

Ces prestations incarnent l'engagement de la Caf à accompagner les familles dans leur quotidien en leur assurant un complément financier stable et évolutif pour contribuer aux dépenses liées à l'éducation, à la scolarité et aux besoins fondamentaux des enfants.

Les allocations familiales soutiennent les foyers ayant au moins deux enfants de moins de 20 ans à charge et sont versées selon les ressources et le nombre d'enfants, avec une majoration automatique dès 14 ans.

Le complément familial s'adresse quant à lui aux foyers ayant au moins trois enfants à charge, avec des ressources modestes.

En 2024, la Caf du Rhône a versé des allocations familiales à 144 823 foyers pour un montant de plus de 427 millions d'euros (+ 3 % par rapport à 2023). 28 888 foyers ont perçu le complément familial pour 84 millions d'euros (+ 5 % par rapport à 2023).

Près de 78 000 familles, représentant 142 000 enfants et un montant de 62 millions d'euros (+ 4,8 % par rapport à 2023), ont perçu l'allocation de rentrée scolaire (ARS) de façon automatique pour leurs enfants âgés de moins de 16 ans et sur télédéclaration de scolarité entre juillet et décembre pour les 16-18 ans. Cette démarche permet d'assurer une juste attribution des droits et de mieux accompagner les parcours éducatifs.

Un dispositif spécifique a été mis en place pour les enfants placés. L'ARS leur est versée sur un compte bloqué auprès de la Caisse des dépôts et consignations, afin de constituer une épargne disponible à leur majorité. En 2024, environ 1 000 enfants placés relevant de la Caf du Rhône ont pu en bénéficier.

171 905
allocataires
bénéficiaires

688
MILLIONS

d'euros versés
aux bénéficiaires



Un soutien adapté aux moments difficiles

Face à l'épreuve du décès d'un enfant, la Caf du Rhône a mobilisé une réponse humaine à travers l'allocation forfaitaire versée en cas de décès d'un enfant. Cette aide exceptionnelle témoigne de la solidarité institutionnelle dans les moments les plus douloureux, avec des démarches simplifiées et un soutien adapté à chaque situation pour alléger les charges immédiates et accompagner les familles endeuillées. Le soutien proposé inclut un accompagnement social personnalisé, une aide aux démarches administratives et la mobilisation d'aides financières adaptées à la situation du foyer (292 en 2024, soit + 17 % par rapport à 2023).



Des dispositifs et financements pour favoriser l'accès aux activités des enfants et des jeunes



Le renforcement de l'investissement dans les structures péri et extra scolaires

La Caf du Rhône a soutenu 556 accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires (ACM) avec la prestation de service ordinaire. Plusieurs structures ont également bénéficié d'un appui financier dans le cadre du Plan mercredi, pour un montant total de 1 376 238 €. De plus, 9 nouveaux projets ACM Plan mercredi ont été financés au titre de l'investissement pour un montant de 780 000 €. A fin 2024, 108 communes sont couvertes par un Projet éducatif de territoire (PEDT) et 103 par un Plan mercredi qui est désormais intégré au Bonus territoire ACM.

La Caf du Rhône agit aussi pour une meilleure inclusion des enfants en situation de handicap dans les ACM par le versement du Bonus inclusion versé aux gestionnaires de structures (4,50 € par heure de présence pour les enfants bénéficiaires de l'AEEH).

Par ailleurs, un soutien financier a été accordé à l'association Dahlr et permet de développer une plateforme handicap sur le territoire prioritaire de la Communauté d'agglomération Villefranche Beaujolais Saône afin d'accompagner les professionnels dans l'accueil inclusif.

Enfin, 28 projets ont été soutenus en 2024 dans le cadre de l'axe handicap du Fonds publics et territoires.

Ces actions traduisent une volonté forte de rendre les accueils de loisirs plus accessibles, plus inclusifs et mieux adaptés aux besoins de tous les enfants.

L'aide aux vacances

La Caf du Rhône s'appuie sur le dispositif Vacaf pour accompagner les familles et leurs enfants dans leur parcours loisirs et vacances.

En 2024, les familles, dont le quotient familial est inférieur ou égal à 800 € au 1^{er} janvier, ont pu bénéficier de cette aide. La Caf prend en charge une partie du coût du séjour, qu'il s'agisse de vacances en famille ou de séjours collectifs pour les enfants.

Grâce à un budget de 3 327 111 €, ce dispositif a permis de financer 7 075 séjours en 2024, pour des départs d'enfants seuls ou en famille (6 434 en 2023).

Une aide au transport a été attribuée à 2 250 familles avec un quotient familial inférieur ou égal à 700 €, pour un montant total de 324 500 €. Cette aide est calculée selon un forfait tenant compte de la distance entre le domicile et le lieu de vacances, et pour les séjours effectués durant la période estivale.

En 2023, la Caf a rejoint pour la première fois le dispositif Aide aux vacances sociales proposé par Vacaf. Ce dispositif, mobilisé par un travailleur social dans le cadre d'un accompagnement global, s'adresse aux familles fragilisées par un événement de vie et ayant un quotient familial inférieur à 800 €. Il permet un accompagnement avant, pendant et après le séjour.

Avec un budget de 63 864 €, cette nouvelle offre a permis en 2024 à 42 familles de bénéficier d'un soutien à la fois financier et social pour concrétiser leur projet de départ en vacances.



L'accompagnement des jeunes

Depuis début 2024, la Caf soutient les collectivités pour organiser des sessions BAFA/BAFD, via le bonus territoire des CTG. Cette aide, plafonnée à 350 € par session, a été présentée en novembre 2024 lors d'une rencontre dédiée aux coopérateurs CTG cofinancés par la Caf.

60 postes d'animateurs sont financés par la prestation de service jeunes.

18 d'entre eux sont également soutenus financièrement via les dispositifs Fonds Publics et Territoires et Ville-Vie-Vacances. Ces soutiens visent à répondre à deux missions clés : aller vers les jeunes et soutenir les actions qu'ils initient. En complément, 5 projets ont été soutenus par la MSA dans le cadre du programme Mieux vivre en milieu rural.

Concernant les points d'accueil et d'écoute jeunes (PAEJ), une réunion d'information a eu lieu en juin 2024 à la Caf, à la suite de la publication du nouveau référentiel national. Les équipes Caf ont accompagné les gestionnaires dans un diagnostic partagé pour évaluer leur conformité, 6 PAEJ conformes au nouveau référentiel national sur 8 déjà financés seront conventionnés en pluri annualité dès 2025.

Le dispositif Promeneurs du Net poursuit son développement. En 2024, 133 promeneurs sont actifs sur 37 communes, dont 9 spécialisés en parentalité. 36 nouveaux professionnels ont rejoint le réseau. Ce dispositif permet de maintenir le lien avec les jeunes via les réseaux sociaux, tout en favorisant l'écoute et l'accompagnement.

Ces actions illustrent l'engagement de la Caf pour accompagner les jeunes, renforcer les compétences éducatives et soutenir les acteurs locaux dans leurs missions.



Accompagner les **PARENTS**

Le recouvrement et l'intermédiation des pensions alimentaires

Cette mission de la Caf s'inscrit dans une offre nationale de service, pilotée par l'Agence de recouvrement et d'intermédiation des pensions alimentaires (Aripa). Elle se décline en 4 axes :

- Le versement d'une aide financière, l'allocation de soutien familial
- Le recouvrement des pensions alimentaires
- L'intermédiation financière
- L'accompagnement social des parents séparés

Depuis le 1er janvier 2023, la systématisation de l'intermédiation financière s'étend à toutes les décisions rendues, que les parents soient mariés ou non. Tous les couples bénéficient de l'automatisme, sauf refus conjoint des parents. L'intermédiation financière est également accessible à tous les parents séparés avant 2023, sans condition d'impayé préalable. Un seul parent, celui qui verse ou celui qui reçoit la pension, peut faire la demande sans accord de l'autre parent.

23 909

allocataires
bénéficiaires de
l'allocation de
soutien familial

12 447

paiements
intermédiés



Depuis le 1er janvier 2023, la systématisation de l'intermédiation financière s'étend à toutes les décisions rendues, que les parents soient mariés ou non. Tous les couples bénéficient de l'automatisme, sauf refus conjoint des parents. L'intermédiation financière est également accessible à tous les parents séparés avant 2023, sans condition d'impayé préalable. Un seul parent, celui qui verse ou celui qui reçoit la pension, peut faire la demande sans accord de l'autre parent.



Dispositifs et financements pour soutenir la fonction parentale

En 2024, la Caf a renforcé son engagement auprès des parents à travers plusieurs dispositifs visant à prévenir les conflits familiaux et à soutenir leur rôle éducatif. Les 6 services de médiation familiale ont réalisé 2 081 séances, avec près d'une mesure sur deux débouchant sur un accord, signe d'un impact réel sur la réduction des tensions.

L'activité des 4 espaces de rencontre et des 2 espaces de rencontre protégés (en cas de violence conjugale avérée) sur le territoire du Rhône demeure soutenue avec un nombre de situations prises en charge en hausse de 10,3 % (662 situations) en 2024 par rapport à 2023, reflet d'une intensification des conflits familiaux pris en charge par les services.

Le Fonds national parentalité a permis de financer 124 projets au titre de son volet 1 (ex Reaap) pour 380 502 € et 7 projets au titre de son volet 3 (= lieux ressources parentalité) pour 134 668 €.

Dans le cadre de la réussite éducative, les contrats locaux d'accompagnement à la scolarité mis en place pour l'année scolaire 2023-2024 ont permis d'accompagner 4 931 enfants. Grâce à 476 collectifs mobilisés, ces actions ont renforcé le lien entre les familles et l'école, pour un montant total de 1 279 329,11 €, incluant les bonus enfants et parents.

La Caf a poursuivi son engagement en faveur de la parentalité en soutenant financièrement les 58 lieux d'accueil enfants-parents (LAEP) répartis sur l'ensemble du territoire rhodanien. Dans cette dynamique, un séminaire dédié aux LAEP a été organisé en janvier 2024, favorisant les échanges et la réflexion collective à travers des ateliers de travail.

Ces actions illustrent l'engagement de la Caf du Rhône à accompagner les familles dans leur quotidien.



L'aide à domicile des familles

Les interventions à domicile sont encadrées par la prestation de service nationale, qui définit les motifs d'intervention suivants :

Périnatalité et arrivée d'un enfant : grossesse, naissance, adoption.

Dynamique familiale : recomposition familiale, état de santé d'un enfant ou d'un parent, déménagement.

Rupture familiale : séparation, décès d'un enfant ou d'un parent, incarcération d'un parent.

Inclusion : insertion socio-professionnelle d'un parent isolé, intégration d'un enfant en situation de handicap dans son environnement.

En 2024, la Caf a apporté son soutien à deux associations œuvrant dans le domaine de l'aide à domicile : l'Adhiam, présente en milieu urbain, et l'ADMR, présente en zone rurale. Une enveloppe de 2 638 000 € a permis de financer les interventions de techniciens de l'intervention sociale et familiale et d'auxiliaires de vie sociale auprès des familles à leur domicile. En complément, la Caf soutient également des actions collectives portées par les associations et destinées aux familles.

Depuis le 1er juin 2024, un nouveau motif d'intervention a été introduit : la prévention de l'épuisement parental. Ce dispositif permet d'accompagner les parents en amont, afin d'éviter que leur situation ne se détériore lorsqu'ils expriment des signes de fatigue ou de surcharge.

Le parcours séparation



Le « parcours séparation » rassemble la Caf et son réseau de partenaires intervenant auprès des parents séparés ou en cours de séparation. Ce parcours a pour objectif d'apporter une réponse opérationnelle adaptée aux besoins et sollicitations tant des débiteurs que des créanciers de pensions alimentaires.

Deux comités de pilotage, l'un interne à la Caf et l'autre intégrant les partenaires, ont vocation à animer ce dispositif.

L'année 2024 a été essentiellement marquée par l'organisation d'une journée conçue comme un parcours de découverte de l'offre globale de la Caf et de ses partenaires pour les situations de séparation. Deux sessions ont réuni 140 participants internes et externes. L'objectif de cette journée était de mettre les participants dans les pas de l'usager afin qu'ils soient en mesure de proposer une information adéquate ou orientation adaptée pour les personnes en situation de séparation.

L'année 2024 est également marquée par l'association de la Cnam du Rhône au parcours séparation.

Les séances d'information

Cinq séances en visioconférence ont réuni 46 participants en 2024. L'animation en trinôme (travailleur social Caf, médiatrice, juriste) apporte une réelle plus-value. A l'issue des séances, certains participants (au nombre de 10) ont poursuivi par un accompagnement individuel par les travailleurs sociaux.



Renforcer la **SOLIDARITÉ ET L'INSERTION**

Les compléments de revenus

La Caf mobilise plusieurs dispositifs pour renforcer l'insertion sociale et professionnelle des publics fragilisés. Deux prestations majeures illustrent cet engagement :

La prime d'activité, destinée à soutenir le pouvoir d'achat des travailleurs aux revenus modestes, favorise l'incitation à l'emploi et la valorisation du travail.

Le revenu de solidarité active (RSA), outil de lutte contre la précarité, offre un soutien financier aux foyers disposant de faibles ressources tout en accompagnant leur insertion.

L'introduction du montant net social (MNS) sur les bulletins de salaire représente une avancée majeure pour simplifier la déclaration des ressources et éviter les erreurs de calcul des prestations.

Facultatif en 2023, le MNS devient obligatoire dans les déclarations trimestrielles RSA et prime d'activité en 2024 afin de préparer le remplissage automatique de cette donnée en 2025 dans le cadre du chantier de la solidarité à la source. Son appropriation par les allocataires est un enjeu crucial pour garantir le versement du juste droit. Une campagne de sensibilisation a été lancée avec plusieurs actions clés permettant aux allocataires de mieux comprendre le MNS, la méthode de déclaration et ainsi éviter les risques d'erreurs. Par ailleurs, les collaborateurs de la Caf ont accompagné les usagers en difficulté et répondu à leurs interrogations sur l'ensemble des canaux de contact.

132 575
allocataires
bénéficiaires de
la prime d'activité

293
MILLIONS

d'euros versés
aux bénéficiaires



Le soutien aux personnes en situation de handicap et aux proches aidants



Le soutien aux personnes en situation de handicap

L'allocation aux adultes handicapés (AAH) complète les ressources en garantissant un revenu minimal afin de contribuer à leur autonomie et à leur inclusion.

La réforme de la déconjugalisation de l'AAH, entrée en vigueur le 1er octobre 2023, a eu un impact significatif : les montants versés ont augmenté de 8,1 %, atteignant 347 millions d'euros. Cette mesure permet désormais de calculer l'allocation sans tenir compte des ressources du conjoint, renforçant ainsi l'indépendance financière des personnes en situation de handicap.

11 379 allocataires ont perçu l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé en 2024. Cette prestation permet d'aider les parents pour l'éducation et les soins à apporter après décision de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées.

L'allocation journalière de présence parentale est un levier de soutien aux familles confrontées à la maladie ou au handicap d'un enfant et permet à un parent de suspendre son activité professionnelle pour rester auprès de l'enfant. La Caf a renforcé son accompagnement personnalisé, dans une logique de parcours de vie, en facilitant les renouvellements et en orientant les familles vers les ressources adaptées. Elle incarne une réponse concrète aux besoins des parents confrontés à des situations médicales complexes. En 2024, la Caf du Rhône a soutenu 733 foyers pour un montant de 11 millions d'euros (+ 18,6 % par rapport à 2023).

Le soutien aux proches aidants

L'allocation journalière du proche aidant mise en œuvre en 2020 soutient les personnes qui accompagnent un proche en perte d'autonomie. En 2024, cette prestation, valorisée à hauteur de 22 bénéficiaires et 365 831 euros, permet aux aidants de concilier engagement familial et stabilité financière, dans une logique de reconnaissance et de soutien durable. Grâce à une meilleure identification des situations et à une coordination renforcée avec les partenaires, la Caf a pu répondre aux besoins spécifiques des proches aidants confortant son rôle essentiel dans le maintien du lien social et familial.

La lutte contre les violences conjugales

Une offre spécifique

L'année 2024 a été marquée par la montée en puissance d'un dispositif innovant et essentiel : l'aide d'urgence pour les victimes de violences conjugales (AVVC). Mise en place le 1er décembre 2023, cette aide financière vise à permettre aux victimes de s'éloigner rapidement de leur agresseur et de faire face aux dépenses immédiates liées à leur mise en sécurité (hébergement, transport, alimentation, etc.).

Ce dispositif s'inscrit dans une approche globale de protection et d'accompagnement, en lien avec les partenaires locaux (associations, services sociaux, justice). Il permet également à la Caf de réaliser, à l'occasion de chaque demande, une étude complète des droits potentiels de la personne concernée, facilitant ainsi l'accès à d'autres prestations et à un accompagnement renforcé.

En 2024, 846 personnes ont bénéficié de l'AVVC pour un montant total de 653 185 euros.

Ce chiffre témoigne de l'importance croissante de ce dispositif dans la réponse aux situations d'urgence et dans la lutte contre les violences intrafamiliales. La Caf du Rhône poursuit son engagement pour renforcer la visibilité de l'AVVC et améliorer la coordination avec les acteurs du territoire.

Par ailleurs, la Maison des femmes de Lyon située au cœur de l'Hôpital Edouard Herriot a été inaugurée en novembre 2024. Ce lieu unique et sécurisé permet la prise en charge et l'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales par des professionnels qualifiés. La Caf soutient ce projet depuis l'origine notamment par des subventions d'investissement et de fonctionnement représentant 360 000 euros versés entre 2022 et 2024.

**AIDE
D'URGENCE**

**POUR LES
VICTIMES
DE VIOLENCES
CONJUGALES**

L'accompagnement par les travailleurs sociaux

Pendant la semaine du ruban blanc 2024, les travailleurs sociaux ont mis en place des expositions sur le thème des violences intra-familiales, dans les accueils au public de Lyon Vivier Merle, Villefranche-sur-Saône, Rillieux-la-Pape, Oullins, Vaulx-en-Velin, Saint-Fons. Outre les usagers de ces accueils, plus de 150 partenaires institutionnels et associatifs sont venus visiter les expositions.

Au Nord du département, un collectif de partenaires comprenant les travailleurs sociaux Caf a mené des sensibilisations sur les marchés de Tarare, Beaujeu et du Bois d'Oingt.

Une animation auprès de professionnels et d'un groupe de jeunes majeurs placés a permis de déconstruire et de reconstruire les contes de fées en cherchant à comprendre les clichés sexistes qu'ils véhiculent. C'est la dessinatrice Fanny Vela qui a animé ces temps collectifs. L'association Solidarité Femmes Beaujolais a également animé une table ronde sur le sujet, ouverte à tout public. Plus d'une cinquantaine de personnes ont assisté à ces échanges.



Les actions partenariales pour l'accès aux droits

La Caf est mobilisée auprès des partenaires pour lutter contre le non-recours et faciliter l'accès aux droits.

- Des offres de service en lien avec les partenaires ont été déployées en 2024 à destination des personnes réfugiées, de personnes sortant d'incarcération ou auprès des étudiants.
- Dans le cadre de conventions partenariales, des rencontres ont eu lieu pour simplifier les démarches des allocataires et du bailleur (Adoma/Caf).
- Nos partenaires sont accompagnés et formés sur nos actualités et différentes offres de service afin d'être un relais averti auprès des allocataires. Des formations adaptées à leurs besoins leur sont dispensées comme auprès de l'Armée du Salut.

La Caf participe activement aux expérimentations réalisées localement aux côtés de ses partenaires :

- Auprès de France Travail sur l'insertion professionnelle avec les Rencontres d'information et d'orientation de Givors Grigny.
- Avec la Métropole de Lyon et les acteurs locaux dans les 3 territoires expérimentant « Territoire zéro non-recours ».
- En travaillant sur le nouveau Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité aux services publics avec la Préfecture et le Département du Rhône.
- En se mobilisant sur le Pacte des solidarités aux côtés de la Métropole de Lyon et du Département du Rhône.



Les dispositifs d'aide à l'insertion



L'aide à l'insertion socio-professionnelle

Cette aide a pour objet de soutenir une mise en mouvement des allocataires isolés, chefs de familles, vers l'insertion socio-professionnelle. Elle permet à la famille monoparentale d'assumer les dépenses spécifiques liées à la réalisation de son projet comme les frais de restauration scolaire ou de garde d'enfants, les frais professionnels, les frais de loisirs pour les enfants et de transports. La mise en mouvement se traduit par une entrée en stage ou le démarrage d'un contrat de travail (CDD, CDI, intérim...).

En 2024, 193 familles ont bénéficié de ce dispositif pour un montant total de 150 910 €.



L'aide à la sortie de centre d'hébergement et de réinsertion sociale

Cette aide vise à accompagner les allocataires confrontés à des difficultés d'insertion sociale, souvent consécutives à des épisodes de vie particulièrement éprouvants.

À la suite d'un séjour en Centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), généralement provoqué par des ruptures brutales, voire violentes, les familles allocataires rencontrent une nouvelle difficulté au moment d'intégrer un logement de droit commun telle que l'acquisition du mobilier et des équipements nécessaires à leur installation dans le logement définitif.

L'aide proposée repose sur l'implication du CHRS partenaire autour de deux axes qui sont l'accompagnement social de la famille, incluant un suivi après la sortie du CHRS et la participation financière à l'installation dans le nouveau logement.

En 2024, 43 familles ont pu bénéficier de ce soutien pour un montant total de 33 250 €.

Signature d'une convention partenariale inédite

Les travaux menés depuis 2023 pour construire une nouvelle offre de service quadripartite (Caf, Cnam, Carsat et Spip) en direction des personnes placées sous main de justice ont été formalisés autour d'une convention commune. Ce partenariat local inédit entre trois organismes de Sécurité sociale et les services pénitentiaires s'est traduit par la signature, en juillet 2024, d'une convention qui renforce la coopération des signataires dans une logique de complémentarité des expertises et des services afin de faciliter l'accès aux droits et la réinsertion des publics concernés.

L'offre de travail social

La séparation, le décès d'un enfant, le décès d'un conjoint, un impayé de loyer ou une situation de monoparentalité sans perspective d'insertion socio-professionnelle sont autant de moments de la vie des familles qui peuvent entraîner des risques de précarité financière, sociale ou professionnelle.

Le travail social de la Caf est pleinement mobilisé sur ces situations de vie afin de convenir, avec les familles, d'un plan d'accompagnement. 38 travailleurs sociaux ont accompagné, sur l'ensemble du territoire, des familles vivant des situations de vulnérabilité.

En 2024, 6 858 familles ont été accompagnées (5 340 en 2023).

Concernant les situations de séparation, différentes actions pro-actives ont été menées à compter de mai 2024. Des appels sortants ont été effectués par les travailleurs sociaux auprès de toutes les personnes ayant déclaré une situation de séparation, pour leur proposer l'offre de service du travail social. Cette action a permis de faire évoluer considérablement le nombre de familles accompagnées dans le cadre d'une séparation en 2024 de 2 987 contre 1 429 en 2023.

Cette démarche pro-active permet à la Caf de donner l'image d'une institution attentionnée qui va au-devant des problématiques individuelles et qui personnalise ses contacts.

En dehors des accompagnements individuels, les travailleurs sociaux ont mené 48 actions collectives sur le territoire sur des sujets variés : logement (précarité énergétique), décès de conjoint ou d'enfant, arrivée du premier enfant, accompagnement au départ en vacances de familles vulnérables aussi bien socialement qu'économiquement...

Les travailleurs sociaux de la Caf sont à l'écoute des situations évoquées soit directement par les personnes, soit rencontrées et écoutées par les services internes.

Ainsi, ils accompagnent, orientent et guident ces personnes au mieux de leurs intérêts et de leurs besoins.

Favoriser l'accès et le maintien **DANS LE LOGEMENT**

L'aide au logement

La Caf joue un rôle central dans l'amélioration des conditions de logement des familles aux revenus modestes en versant des aides au logement. Ces prestations constituent un socle essentiel de la politique de solidarité en permettant à de nombreux ménages de faire face aux charges locatives et de sécuriser leur parcours résidentiel.

En 2024, 205 825 allocataires ont bénéficié d'une aide au logement dans le département, soit plus de 47 % des allocataires du Rhône. Le montant total versé s'élève à 542 millions d'euros, confirmant l'importance de ce soutien dans le budget des ménages.

Par ailleurs, le département du Rhône, et en particulier la métropole lyonnaise, accueille une forte population étudiante, avec plusieurs pôles universitaires majeurs. Pour ces jeunes, l'aide au logement constitue un levier d'autonomie et d'accès aux études. En 2024, 58 211 étudiants ont perçu une aide au logement leur permettant de se loger à proximité de leur lieu d'études malgré la tension du marché locatif.

205 825
bénéficiaires
de l'aide au
logement

542
MILLIONS

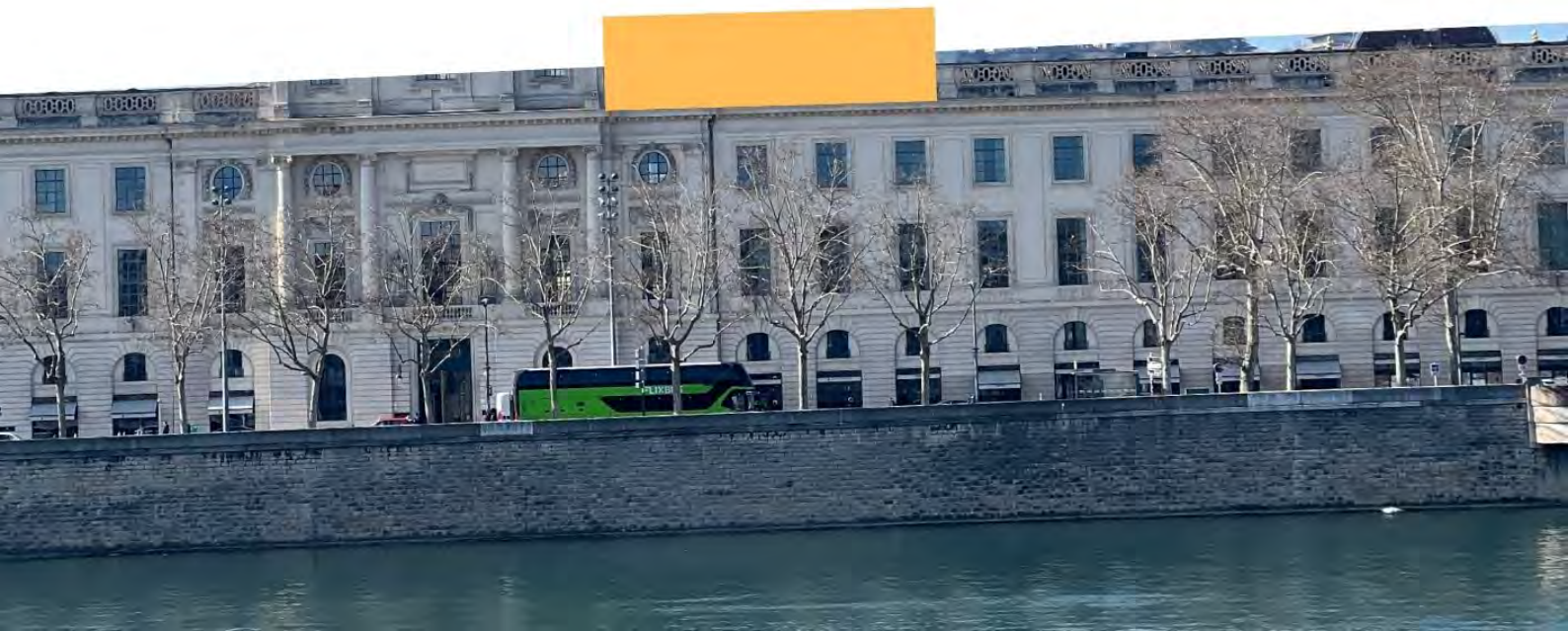
d'euros versés
aux bénéficiaires



La Caf s'est mobilisée pour faciliter l'accès aux droits de ce public d'étudiants, notamment à travers :

- des campagnes de communication ciblées à la rentrée universitaire ;
- des partenariats renforcés avec les Crous, les établissements d'enseignement supérieur et les résidences étudiantes ;
- 14 interventions spécifiques dans les universités et grands écoles lyonnaises permettant aux experts Caf de renseigner 750 étudiants sur leurs droits et démarches.

En réduisant les inégalités d'accès au logement, ce soutien contribue à l'égalité des chances et à la réussite des parcours étudiants.



La lutte contre l'habitat indigne



La lutte contre l'habitat indigne recouvre la lutte contre la non-décence, l'insalubrité et les arrêtés de péril.

La Caf s'engage activement dans la lutte contre l'habitat indigne, avec pour objectif principal de garantir la décence des logements. Grâce à un partenariat solide avec les acteurs locaux, une approche globale est mise en œuvre sur l'ensemble du Département du Rhône et de la Métropole de Lyon.

Cette démarche vise à protéger les allocataires locataires d'habitats indignes du parc privé et à accompagner les propriétaires bailleurs privés dans la réalisation des travaux nécessaires à la mise aux normes.

Les situations d'indécence sont identifiées soit par une saisine directe de la Caf effectuée par les locataires ou les partenaires, soit par des actions ciblées sur certains territoires, comme en témoignent les 354 courriers envoyés en 2024.

La Caf s'appuie sur l'expertise d'associations spécialisées telles que SOLIHA et ALPIL pour mener les diagnostics d'indécence après information du bailleur par le locataire.

En cas de non-décence, l'allocation logement est maintenue mais conservée le temps que le propriétaire mette le logement aux normes. Une fois les travaux réalisés, la levée de la non-décence entraîne le reversement de l'allocation logement au bailleur.

En 2024, dans le cadre des signalements relatifs à l'état des logements :

- 38 aides au logement ont été maintenues au titre des procédures de conservation, tandis que 22 décisions de levée de conservation ont été enregistrées.
- 29 aides au logement ont été suspendues à la suite de l'émission d'un arrêté de péril ou d'insalubrité.
- Au cours de la même période, 9 mainlevées de ces arrêtés ont été constatées permettant ainsi la reprise du versement des aides concernées

Fonds publics et territoires, un financement axé sur la lutte contre la non-décence des logements

Ce financement contribue à renforcer la lutte contre l'habitat indigne. Un montant de 90 000 € (60 000 € en 2023) a ainsi été attribué aux deux associations partenaires engagées dans ce domaine : SOLIHA sur le territoire du Département du Rhône et ALPIL sur celui de la Métropole de Lyon.



Le soutien aux foyers de jeunes travailleurs



La Caf accompagne 18 foyers de jeunes travailleurs (FJT) à travers la prestation de service socio-éducative.

Ces structures accueillent principalement un public âgé de 16 à 30 ans. Elles ont pour mission de faciliter l'entrée des jeunes dans la vie active en soutenant leur insertion professionnelle et sociale, ainsi que leur autonomie dans les démarches administratives.

Depuis 2022, tout projet de FJT doit intégrer une dimension de lutte contre la fracture numérique et s'inscrire dans le dispositif des Promeneurs du Net.

En 2024, la Caf a financé 2 037 lits agréés FJT pour un montant total de 1 538 838 € (1 350 848 € en 2023).

Les dispositifs complémentaires

L'aide aux vacances

Avec près de 45 000 situations d'impayés traitées en 2024, la Caf est un acteur incontournable de la prévention des expulsions en permettant un accompagnement de proximité avec les familles et les bailleurs (privés et publics). Elle agit en tant que « guichet unique » de saisine pour les bailleurs et les familles en cas d'impayés lorsque ces dernières bénéficient d'une aide au logement. Son intervention débute dès la phase amiable, en facilitant la mise en place de plans d'apurement de la dette.

Par ailleurs, la Caf participe activement aux travaux des instances techniques CCAPEX (Commission de coordination, d'accompagnement et de prévention des expulsions locatives) en apportant des éléments sur la situation administrative et sociale des ménages concernés. Ce travail partenarial vise à mobiliser les familles en difficulté, à résorber les dettes locatives et à lutter contre le non-recours aux droits.

En 2024, les commissions ont étudié un total de 267 dossiers répartis comme suit : 101 pour les 7^{ème} et 8^{ème} arrondissements de Lyon, 16 pour les 3^{ème} et 6^{ème} arrondissements, 45 à Villeurbanne, 56 à Vaulx-en-Velin et 49 à Villefranche-sur-Saône.

La Commission des aides individuelles d'action sociale a attribué 45 prêts pour un montant de 42 880 € et 187 secours pour un total de 108 994 € afin d'aider les familles à faire face à des dettes de loyer et de charges.

Des prêts pour améliorer les conditions de vie

La Caf a également accordé des prêts pour l'acquisition de biens ménagers et mobiliers pour un montant global de 1 220 000 €. Ces aides ont permis aux familles de s'équiper, principalement en électroménager, mobilier, matériel informatique ou encore en biens liés à l'arrivée d'un enfant.





L'ACCÈS AU JUSTE DROIT

Le service rendu aux usagers est au centre des engagements qui guident l'action de la Caf.

Plusieurs lieux d'accueil et différents modes de contact sont proposés aux usagers afin de leur permettre de choisir le canal adapté à leurs besoins. De nombreux services en ligne sont proposés pour faciliter leurs démarches administratives.

La Caf du Rhône gère des fonds publics. Dans ce cadre, elle doit garantir la qualité de service au meilleur coût et dans le respect de la réglementation. Différents dispositifs y contribuent : le contrôle interne, la lutte contre la fraude, le recouvrement des indus et la gestion des recours.

Assurer la **RELATION DE SERVICE**

Les points de contact

Au cours de l'année 2024, les accueils de la Caf du Rhône ont enregistré plus de 208 760 visites.

L'offre d'accueil de la Caf est construite autour des axes suivants :

- un accueil inconditionnel sur les sites principaux de Lyon 3ème et Villefranche-sur-Saône permettant d'obtenir un renseignement de premier niveau et/ou un accompagnement numérique.

En 2024, 150 accompagnements au caf.fr ont été réalisés chaque jour.

- des rendez-vous : physiques dans tous les lieux d'accueil, téléphoniques et en visio-guichet dans deux communes permettant une accessibilité à distance. En 2024, plus de 27 000 rendez-vous téléphoniques ont été proposés.

L'offre de rendez-vous est diversifiée selon le besoin d'accompagnement :

- sur les différents champs d'activités de la Caf (prestations, travail social, contrôle sur place)
- personnalisé (346 rendez-vous pour un accompagnement numérique poussé, 250 rendez-vous réalisés en Langue des signes française...).

En 2024, la Caf a consolidé sa collaboration avec les 35 espaces France services du département. Ces espaces de proximité accompagnent les usagers dans leurs démarches administratives et numériques dont celles de la Caf. La Caf assure une réponse à leurs sollicitations sous 2 jours, dispense des formations et a organisé, en juin 2024, un 1er séminaire spécifique aux espaces France services.

Par ailleurs, les allocataires disposent depuis fin 2024 d'une téléprocédure pour saisir, depuis leur espace personnel Mon Compte du caf.fr, le médiateur administratif de la Caf.

219 000
visites en 2024

27 000

rendez-vous
téléphoniques



[LA CARTE](#)



Les modes de contact



Le canal numérique demeure le canal privilégié des usagers dans leur relation avec la Caf en 2024. Au niveau national, caf.fr enregistre près de 900 millions de visites majoritairement depuis l'application mobile pour smartphone. 16 millions d'utilisateurs authentifiés distincts ont consulté au moins une fois leur dossier personnel Mon Compte (14,5 millions caf.fr et 8,8 millions l'application mobile).

Au niveau local, le taux de dématérialisation des pièces arrivées (déclaration trimestrielle de ressources, justificatifs de scolarité...) continue sa progression avec 83,7 % en 2024, soit 1 point de plus qu'en 2023.

La Caf poursuit sa démarche proactive auprès des allocataires initiée en 2023 dans le cadre du plan de contacts sortants. Cette démarche d'« aller vers » les allocataires consiste à réaliser différentes campagnes d'emails, de SMS et d'appels sortants de façon ciblée.

En 2024, 12 kits marketing thématiques ont ainsi été menés pour :

favoriser l'accès aux droits et aux services ;

prévenir et limiter les ruptures de droits, les erreurs et les indus ;

accompagner les démarches des allocataires et améliorer le traitement de leur dossier,

représentant l'envoi de 532 000 emails (+ 49, 86 %), 86 000 SMS (- 40 % en lien avec notre stratégie locale « mail first ») et 24 000 appels téléphoniques.

Les allocataires peuvent également contacter la Caf par téléphone, par courrier et par mail.



710 011

appels téléphoniques reçus



4 939 581

courriers arrivés



199 159

mails allocataires reçus depuis la rubrique dédiée du Caf.fr

Prévenir **LES ERREURS ET LA FRAUDE**

La politique de contrôle

Les informations transmises par les allocataires et prises en compte pour le calcul des droits sont pour l'essentiel déclaratives. La Caf doit s'assurer que chaque allocataire perçoive tous ses droits et rien que ses droits. Pour cela, la Caf mène notamment de nombreux contrôles pour vérifier la conformité des situations déclarées. Ils permettent non seulement de détecter les fraudes mais aussi de prévenir les erreurs et de favoriser l'accès aux droits.

Les contrôles allocataires

En 2024, 48 104 contrôles ont été effectués (hors contrôles automatisés). Les différents types de contrôle (sur pièces ou sur place) portent sur des éléments nécessaires au calcul des droits et utilisent différents modes de ciblage des dossiers.

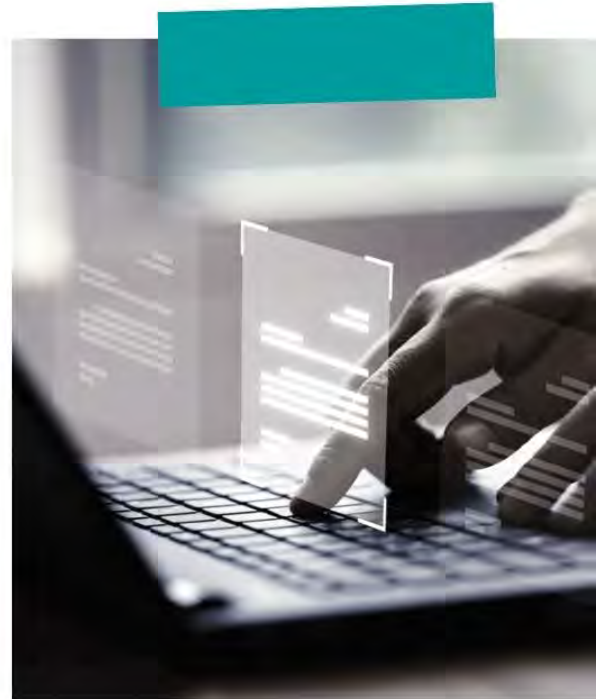
Les contrôles sur pièces : 45 721 situations ont donné lieu à contrôle dans le cadre du datamining (processus de fouille des données entrantes permettant de scorer les dossiers en fonction de risques identifiés nationalement), ou après détection d'incohérences sur les ressources et les situations professionnelles annuelles ou trimestrielles.

Les contrôles sur place (visite d'un contrôleur assermenté chez l'allocataire) : 2 383

L'ensemble de ces contrôles de sécurisation des données entrantes représente un impact financier de 33,7 millions d'euros.

Ce dispositif est complété par des vérifications dites « métier », portant essentiellement sur la bonne application de la réglementation lors du traitement des dossiers et l'évaluation du dispositif de contrôle interne.

A ce titre, 74 433 dossiers ont été vérifiés pour un impact financier global de 16,1 millions d'euros.





Les contrôles partenaires

En 2024, 180 contrôles sur place ont été réalisés auprès des partenaires pour un impact financier global de 746 311 €. La Caf a également procédé à la vérification avant paiement de 1 011 prestations de services et subventions versées aux partenaires.

La lutte contre la fraude

Les fraudes sont des erreurs volontaires (fausses déclarations, répétition de non-déclaration ou de déclaration manifestement erronées, usurpation d'identité...). Toutes les fraudes sont sanctionnées :

– La Caf a prononcé 1 094 sanctions se répartissant ainsi :

- 93 dépôts de plainte (9 % des sanctions)
- 453 pénalités financières (41 % des sanctions pour un montant de 395 635 €)
- 548 avertissements (50 % des sanctions)

– 49 fraudes concernant uniquement le RSA ont été sanctionnées par la Métropole de Lyon ou le Département du Rhône.

Le recouvrement et les recours



107 501 368 €

Indus implantés



102 468 357 €

Indus recouvrés



63 944 361 €

Solde à recouvrer au 31/12/2024,
soit 2,5 % des prestations versées

Les recours

La commission de recours amiable

La commission de recours amiable statue sur les demandes de recours et les contestations formulées par les allocataires concernant leur droit aux prestations.

En 2024, ont été soumises à cette commission :

- 823 contestations allocataires, 98 % ayant reçu une suite défavorable,
- 11 677 demandes de remises de dettes, étant précisé que les demandes de remises de dettes inférieures à 2 200 € sont traitées directement par les services administratifs

	NOMBRE		MONTANT	
REMISES TOTALES	4 311	36,92 %	3 211 195 €	20,7 %
REMISES PARTIELLES	4 699	40,24 %	4 525 141 €	29,1 %
MAINTIENS PARTIELS			3 418 704 €	22 %
REJETS	2 667	22,84 %	4 378 159 €	28,2 %

Les recours juridictionnels

Les dossiers en cours

Au 31 décembre 2024, 296 affaires n'étaient pas encore jugées : 72 auprès du pôle social du Tribunal judiciaire, 207 auprès du Tribunal administratif, 13 auprès de la Cour d'appel et 4 auprès du Tribunal correctionnel.

Les jugements rendus

En 2024, 325 décisions ont été rendues, 76 par le pôle social du Tribunal judiciaire et 228 par le Tribunal administratif, 12 par la Cour d'appel du tribunal judiciaire, 1 par la Cour de cassation, 6 par le Conseil d'Etat et 2 par le Tribunal correctionnel.

Le droit à l'erreur : un principe fondamental

En parallèle, la Caf applique le principe du droit à l'erreur, qui reconnaît à chaque usager de bonne foi la possibilité de se tromper. Elle multiplie les actions de prévention et de sensibilisation, notamment en allant à la rencontre des allocataires pour les informer, les accompagner et sécuriser leurs démarches.





DES LEVIERS DE PERFORMANCE POUR ACCOMPAGNER LES TRANSFORMATIONS

Solidarité, engagement, bienveillance et équité, telles sont les valeurs de la Caf du Rhône. Elles reflètent les missions de service public de la Caf et irriguent les actions en lien avec les partenaires sur le territoire, le développement de l'innovation et le renforcement de sa politique de développement durable

Agir avec les partenaires **SUR LES TERRITOIRES**

Financer des équipements de proximité pour les familles

La Caf verse, sous conditions, des aides financières collectives aux partenaires (ex : crèches, centres sociaux...) dans le cadre du maintien et du développement des services aux familles sur les territoires.

L'animation de la vie sociale

La Caf accompagne activement le développement du lien social sur le territoire en soutenant 83 centres sociaux et 24 espaces de vie sociale.

Elle accompagne ces structures par des aides financières et un appui technique.

L'animation de la vie sociale dans les centres sociaux vise à renforcer le lien social et la participation des habitants. Elle propose des activités ouvertes à tous : ateliers, rencontres, projets collectifs. Son objectif est de favoriser l'inclusion, la solidarité et l'engagement citoyen. Elle s'appuie sur les besoins du territoire et les initiatives des habitants. Les centres sociaux sont des lieux d'écoute, d'échange et de co-construction. Ils agissent pour le vivre ensemble en lien avec les partenaires locaux.

Une journée d'intervention a été organisée en février 2024 pour plus de 90 professionnels de structures de l'animation de la vie sociale avec le concours de la fédération des centres sociaux pour présenter ce qu'est le bénévolat en France aujourd'hui.

L'organisation d'une journée de sensibilisation et d'échanges de pratiques entre acteurs de l'éducation populaire : « Vivre et faire vivre la laïcité dans les structures d'éducation populaire » a également eu lieu.



Accompagner les projets de territoires avec les partenaires

Schéma des services aux familles

Fruit d'une démarche partenariale, le schéma des services aux familles (SDSF) détermine les priorités en matière de développement et d'accès aux services aux familles sur le territoire du Rhône et de la Métropole de Lyon pour les cinq années à venir, dans les champs de la petite enfance, de l'enfance et la jeunesse, de la parentalité et de l'animation de la vie sociale. Pour cela, il s'appuie sur un diagnostic partagé et un plan d'actions pluriannuel co-construit avec l'ensemble des partenaires : collectivités territoriales, Education nationale et services de l'Etat, gestionnaires de structures, familles, etc..

Le SDSF est piloté par le Comité des services aux familles.

Dans ce cadre, la Caf du Rhône joue un rôle central de coordination, d'animation et de financement des politiques locales en faveur des familles.

Son action s'articule autour de quatre axes majeurs :

- petite enfance : soutien à la création et à l'amélioration des modes d'accueil (crèches, MAM, assistants maternels), réduction des inégalités territoriales
- parentalité : accompagnement des familles dans leur rôle éducatif, appui aux dispositifs locaux (REAPP, conseils locaux de la parentalité)
- enfance et jeunesse : développement d'activités éducatives et citoyennes, soutien à l'autonomie des jeunes
- animation de la vie sociale : financement et accompagnement des centres sociaux et espaces de vie sociale pour renforcer le lien social et l'inclusion.

La Caf veille à la concertation locale, à la qualité des projets et à leur évaluation régulière afin d'ajuster les réponses aux évolutions des besoins des familles.



SDSF

LES CONVENTIONS TERRITORIALES GLOBALES

La CTG est une convention de partenariat politique qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire. Elle fixe des engagements, des projets de développement et de maintien des services aux familles.

La CTG permet de définir un plan d'actions en fonction des priorités définies pour le territoire, d'en faire le suivi et l'évaluation ensuite.

Les thématiques transversales selon les besoins des familles et les contextes politiques

Des thématiques transversales selon les besoins des familles et les contextes politiques

Des thématiques transversales selon les besoins des familles et les contextes politiques

Des thématiques transversales selon les besoins des familles et les contextes politiques

Des thématiques transversales selon les besoins des familles et les contextes politiques

Des thématiques transversales selon les besoins des familles et les contextes politiques

Des thématiques transversales selon les besoins des familles et les contextes politiques

Des thématiques transversales selon les besoins des familles et les contextes politiques

Des thématiques transversales selon les besoins des familles et les contextes politiques

Des thématiques transversales selon les besoins des familles et les contextes politiques

Des thématiques transversales selon les besoins des familles et les contextes politiques

Des thématiques transversales selon les besoins des familles et les contextes politiques

Des thématiques transversales selon les besoins des familles et les contextes politiques

Des thématiques transversales selon les besoins des familles et les contextes politiques

Des thématiques transversales selon les besoins des familles et les contextes politiques

Des thématiques transversales selon les besoins des familles et les contextes politiques

Des thématiques transversales selon les besoins des familles et les contextes politiques

Des thématiques transversales selon les besoins des familles et les contextes politiques

Des thématiques transversales selon les besoins des familles et les contextes politiques

Des thématiques transversales selon les besoins des familles et les contextes politiques

Des thématiques transversales selon les besoins des familles et les contextes politiques

Des thématiques transversales selon les besoins des familles et les contextes politiques

Des thématiques transversales selon les besoins des familles et les contextes politiques

Des thématiques transversales selon les besoins des familles et les contextes politiques

Des thématiques transversales selon les besoins des familles et les contextes politiques

Des thématiques transversales selon les besoins des familles et les contextes politiques

Des thématiques transversales selon les besoins des familles et les contextes politiques

Des thématiques transversales selon les besoins des familles et les contextes politiques

Des thématiques transversales selon les besoins des familles et les contextes politiques

Des thématiques transversales selon les besoins des familles et les contextes politiques

Des thématiques transversales selon les besoins des familles et les contextes politiques

Convention territoriale globale

Il s'agit d'une convention partenariale d'une durée de 5 ans signée entre la Caf et une commune ou une communauté de commune qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire. Les actions sont définies conjointement sur la base d'un diagnostic partagé. Elles portent sur la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits, l'accompagnement social et le logement. Depuis fin 2022, 100 % des habitants du département sont couverts par une CTG. Elles sont en cours de renouvellement.

Les chargés de conseil et développement travaillent en transversalité avec les autres services de la Caf du Rhône pour accompagner les communes dans la mise en œuvre des CTG. Ils apportent un appui en ingénierie de projet, en réalisant des diagnostics partagés et en proposant des conseils adaptés afin de construire une offre de services cohérente, durable qui répond aux besoins des familles.

Zoom sur la signature de la convention territoriale de Lyon 2024-2030, déclinaison du contrat de ville métropolitain

La Caf du Rhône fait partie des 9 signataires de cette convention qui témoigne de son engagement dans la politique de la ville et de la mobilisation de ses équipes pour soutenir les personnes en situation de précarité, les familles, les jeunes et les enfants.

Cette signature s'inscrit dans le partenariat historique avec la Ville de Lyon pour transformer les quartiers prioritaires et renforcer la cohésion sociale, en cohérence avec la Convention territoriale globale Caf/Ville 2021-2025 signée en 2022.

La communication aux partenaires

En 2024, 17 webinaires ont été proposés à nos partenaires avec un cumul de 880 participants sur les différentes thématiques (montant net social, solidarité à la source, passage à la retraite des bénéficiaires d'AAH ou de RSA, accès aux droits prime d'activité, séparation : démarches et droits, aide au logement, recouvrement des indus, parcours arrivée de l'enfant, accès aux droits Caf/Cpam pour les jeunes de – de 25 ans...). Conçus par des experts métiers Caf selon un programme semestriel, les webinaires partenaires visent à informer sur les prestations et leurs évolutions, les aides sociales, les démarches et proposent un temps d'échange.

La newsletter « Acteurs de territoires » est adressée tous les deux mois à plus de 1 100 partenaires locaux pour donner de l'information sur l'actualité, les prestations, les aides et dispositifs d'action sociale ainsi que les actions de la Caf sur le territoire. Elle enregistre régulièrement de nouvelles demandes d'abonnement.



Développer L'INNOVATION

Dans un environnement en constante évolution, la Caf du Rhône doit s'adapter pour répondre aux besoins des usagers, des partenaires et des salariés. L'innovation est un levier qui permet à la Caf d'anticiper les changements et de développer des solutions adaptées.

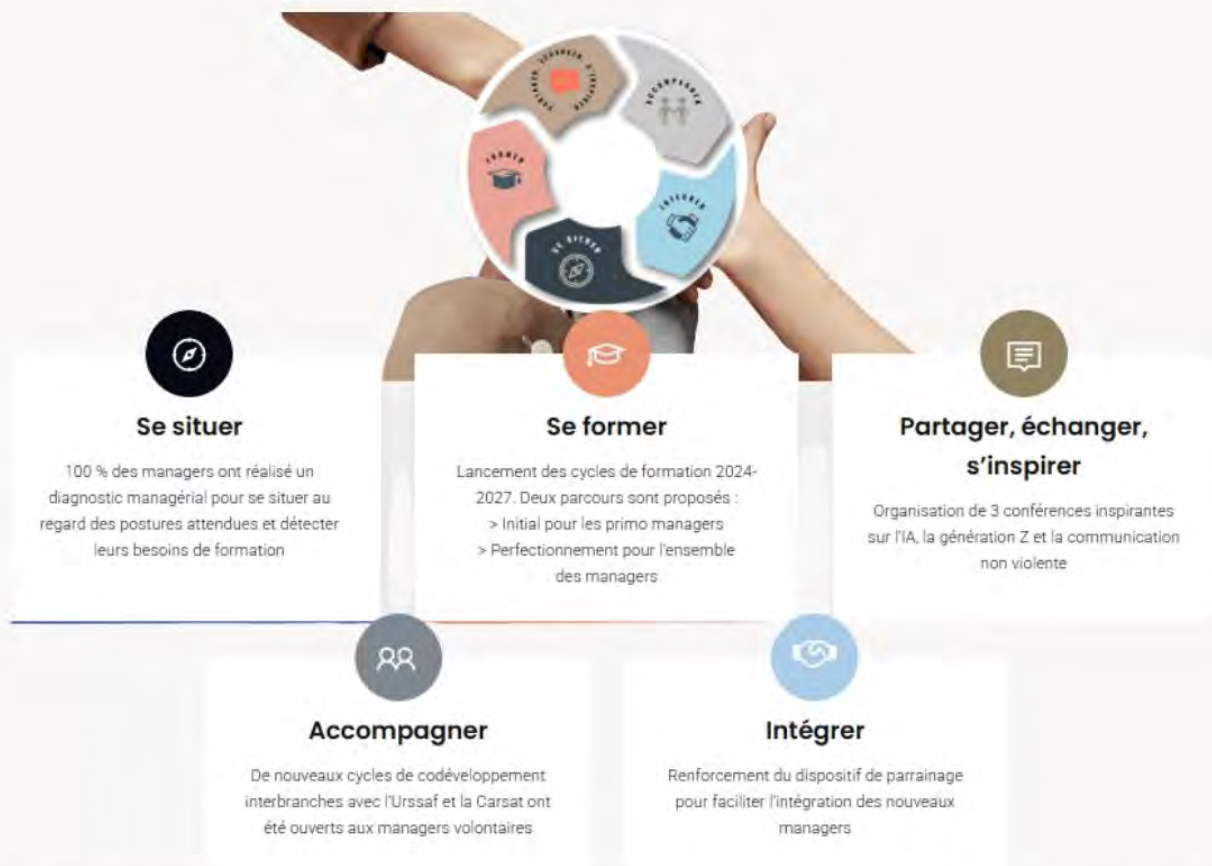
Le parcours managérial

En 2024, la Caf du Rhône a engagé le déploiement de son parcours managérial, en cohérence avec les 5 postures clés définies dans le guide du manager :

- pilote,
- accompagnateur du changement,
- coach,
- attentionné,
- manager favorisant l'innovation.

Cadre de référence du manager de la Caf du Rhône, il définit les 5 postures et les 30 attendus managériaux.

Ce dispositif vise à ancrer durablement les postures managériales attendues et à favoriser une culture managériale partagée. Il s'articule autour de 5 axes.



En 2024, trois cycles de perfectionnement ont été programmés pour accompagner 22 managers, soit 27 % de la population managériale.

EspasLab, imaginez, innovez, réalisez

L'année 2024 restera comme un tournant pour l'EspasLab, le laboratoire d'innovation de la Caf qui a ouvert en 2023, avec un moment phare : son inauguration officielle, le 7 mars, en présence de Nicolas Grivel, Directeur général de la Cnaf et de Véronique Henri-Bougreau, Directrice générale de la Caf du Rhône. Cette reconnaissance institutionnelle a marqué une étape importante dans la visibilité et l'ancrage du Lab au sein de l'organisme.

Consolider nos missions

Tout au long de l'année, l'EspasLab a multiplié les occasions de mettre en pratique sa mission : offrir un espace collaboratif où émergent, se testent et se prototypent des solutions innovantes proposées par les agents. 684 participants ont ainsi pris part aux séances d'innovation, animées par les facilitateurs et super-facilitateurs. Le réseau compte désormais 11 facilitateurs actifs, renforcé par des temps de formation et de sensibilisation aux pratiques de facilitation.

Les 7 cafés Inno organisés en 2024 ont permis d'aborder des thématiques variées : présentation du Lab, démarche zéro déchet, Icebreakers... Autant de moments pour échanger, créer des liens et inspirer de nouvelles pratiques.

Le Lab a aussi accueilli 152 visiteurs lors de ses journées portes ouvertes et s'est déplacé trois fois "hors les murs" : à Villefranche-sur-Saône, à la Public Factory et au Lab du Rectorat.

Tisser et renforcer les partenariats

2024 a été marquée par la consolidation des collaborations : accueil de deux rencontres Innov'Aura, du réseau des Labs d'innovation publique Aura et du CafLab pour une démarche prospective de la Cnaf. Le Lab a également intégré l'Atlas des labs de la Direction Interministérielle de la Transformation Publique. Les facilitations croisées avec la Carsat et les échanges réguliers avec les autres Labs publics renforcent la dynamique inter-organismes.

Des résultats mesurés



Avec des missions consolidées, un réseau de facilitateurs renforcé et des partenariats élargis, l'EspasLab se positionne comme un acteur clé de l'innovation au service des agents, des usagers et de l'écosystème territorial.



Innovation en direction des usagers et partenaires



Des webinaires réalisés en studio vidéo

Un tout nouvel espace de captation audio/vidéo composé de caméras, micros, matériels dédiés ainsi que d'une régie pour l'alternance des plans et vues diffusés en direct permet désormais de réaliser des webinaires pour les partenaires et des lives pour les allocataires.

Plusieurs parties prenantes contribuent à la réussite de ces nouveaux formats. Les experts métiers préparent le contenu thématique et le présentent en direct, le service communication assure la mise en page des supports projetés et la promotion de l'évènement, réalise techniquement l'évènement en régie, assure la modération pendant l'évènement aux côtés des experts métiers, conçoit les vidéos de replay et la FàQ puis les mettent à disposition sur la chaîne You tube de la Caf et sur Caf.fr.

Le tout premier live allocataires a eu lieu en octobre 2024 suivi d'un tout premier webinar partenaires en novembre 2024 avec livraison d'un replay. Une douzaine est programmée en 2025.

Freestival et aide au logement

La Caf se réinvente pour une intervention auprès des étudiants lors de l'édition 2024 du Freestival organisé par le Crous de Lyon.

L'enjeu de cette animation « Cible tes allocs » était de sensibiliser les étudiants sur leurs droits et démarches pour l'aide au logement.

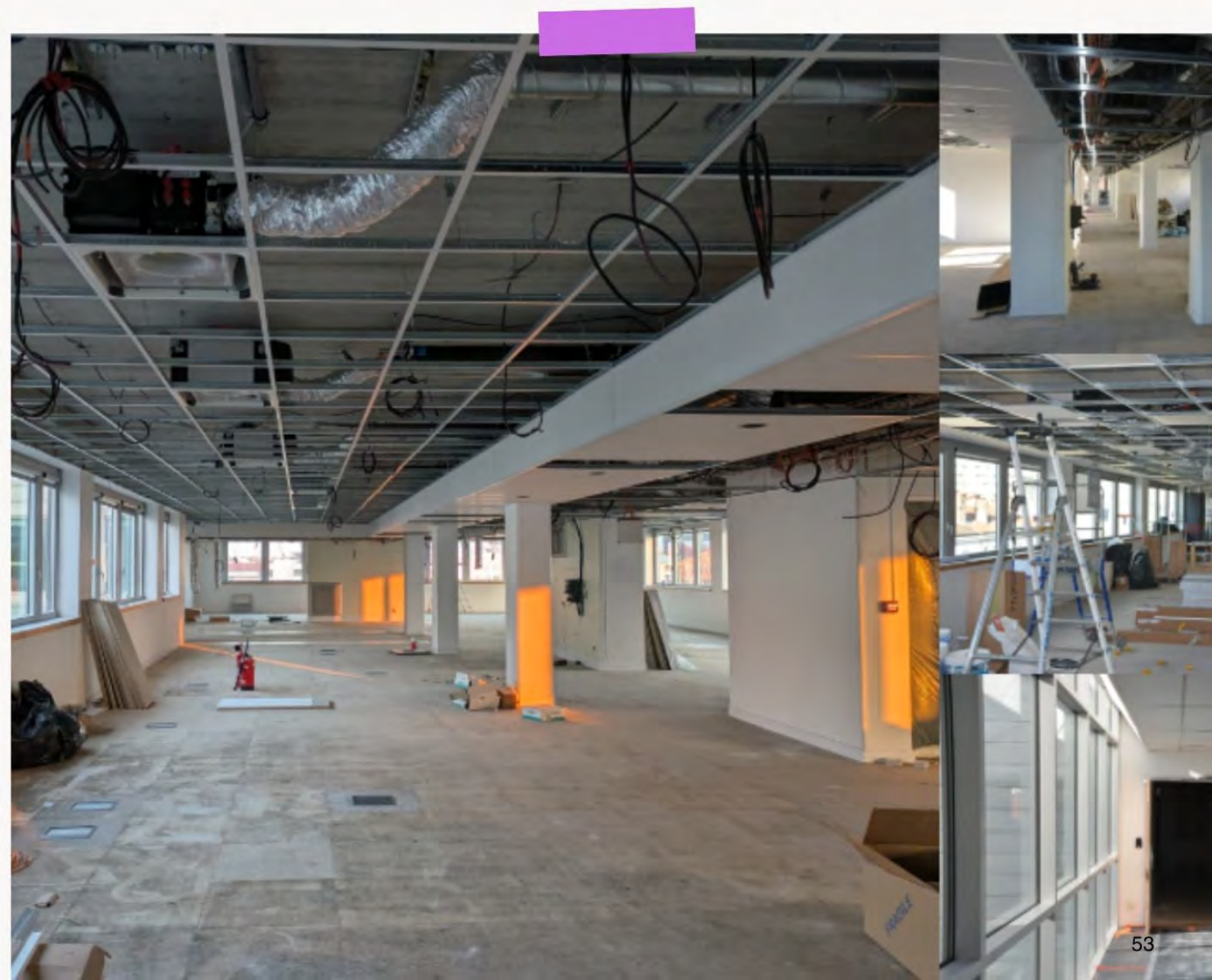
Cible atteinte avec plus de 85 participants !



Des espaces de travail innovants

O'dace : osons des aménagements créatifs éco-responsables

Ce vaste projet intitulé O'dace accompagne les évolutions du monde du travail en proposant des espaces innovants et plus ouverts. La rénovation du 5^{ème} étage du siège soutient le développement de la transversalité et vise à faciliter les échanges collaboratifs au sein des équipes. Il permet également la rénovation de tous les éléments pour une meilleure gestion énergétique. La livraison de la totalité du plateau est prévue pour 2026.



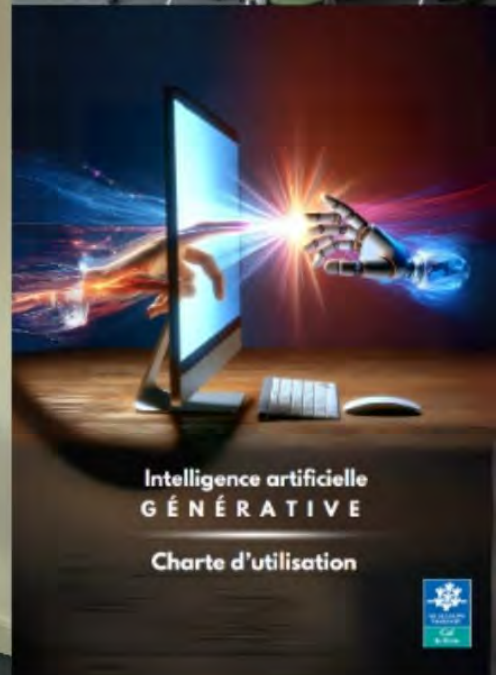
L'intelligence artificielle au service de l'intérêt général

En 2024, la branche Famille a démarré l'exploration de cas d'usages de l'intelligence artificielle générative (IAg) à travers plusieurs expérimentations concrètes. Toutes s'inscrivent dans un objectif clair : une IA au service de l'intérêt général, pour améliorer la qualité du service public et les conditions de travail des agents, dans un cadre responsable et sécurisé.

C'est dans ce contexte que la Caf du Rhône a participé à l'expérimentation nationale IA avec Copilot de Microsoft 365. Durant 6 mois, 160 agents de différents profils de la Cnaf et de 6 Caf dont la nôtre ont bénéficié d'une phase de formation suivie de différents ateliers d'animation afin de tester les cas d'usages de l'outil (assistance à la création de contenu, la génération de texte, la production de synthèse, la génération compte rendu, l'idéation...).

Par ailleurs, des conférences sur l'intelligence artificielle a permis de sensibiliser les managers aux nouvelles perspectives et opportunités offertes par cette technologie à notre secteur d'activité.

L'ouverture à l'intelligence artificielle se poursuivra en 2025 avec la diffusion d'une charte d'utilisation pour encadrer la démarche, la mise en place d'un réseau d'ambassadeurs IA pour accompagner les publics cibles (managers, assistantes...) et la sensibilisation de l'ensemble des salariés de la Caf notamment à travers l'exposition Caf'IA.



Renforcer la politique de **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La Caf du Rhône s'engage à prendre en compte les enjeux sociaux, environnementaux et économiques. Elle s'adapte aux nouveaux enjeux de la société à travers sa politique RSO et incarne la valeur de solidarité.

Un plan de sobriété énergétique et numérique

Le plan de sobriété énergétique, établi chaque année, continue d'être le guide des actions visant à réduire la consommation des sites de la Caf. En 2024, la sensibilisation régulière des agents sur les actions de sobriété énergétique et numérique, une gestion encore plus adaptée du chauffage ou encore la généralisation du télétravail ont permis à la Caf d'atteindre les objectifs de la COG.

Le développement des mobilités durables

Plusieurs dispositifs sont disponibles pour les salariés de la Caf, notamment un nouvel accord signé en 2024 qui a pour effet d'augmenter les plafonds d'indemnisation et ainsi les montants versés au titre du forfait mobilités durables.

Une expérimentation ayant pour but de faciliter l'usage des mobilités durables pour le trajet domicile-travail et d'encourager les échanges sur ce sujet parmi les salariés a vu le jour pour 8 salariés volontaires. Deux salariées/animatrices accompagnées par un cabinet externe ont mené l'expérience sur 10 semaines. Les résultats montrent une réduction de l'utilisation de la voiture thermique chez les participants, passant de 70 % à 11 %, et une augmentation de l'utilisation des transports en commun, du covoiturage et du vélo/vélo à assistance électrique. Les participants ont également exprimé une amélioration de leur qualité de vie au travail et une motivation accrue. L'édition 2025 est déjà prévue.



Des leviers en matière de RSO

La politique d'achats et le traitement des déchets représentent un levier en matière de RSO. En 2024, 100 % des marchés ont intégré un critère relatif au développement durable.

La Caf du Rhône a également beaucoup travaillé sur le sujet de la gestion des déchets. Une nouvelle filière de tri a été installée en juin pour les déchets organiques (aussi appelés biodéchets). Dans le cadre de l'initiative « Donnons une 2ème vie aux objets », un espace donnerie a été mis en place pour permettre au personnel de se servir librement du matériel et du mobilier dont la Caf souhaite se séparer. Enfin, la société lyonnaise Tizu a récupéré 18 anciens bureaux et plans de travail de la Caf pour fabriquer du mobilier upcyclé qui sera installé dans les zones de convivialité du chantier O'dace.

Par ailleurs, la Caf accompagne financièrement les équipements et structures locales dans le développement des initiatives innovantes autour de la participation citoyenne, de l'inclusion numérique et de la transition écologique et solidaire.

De nombreuses actions solidaires

En 2024, le groupe Actions solidaires a mobilisé agents et partenaires autour d'une diversité d'initiatives concrètes, illustrant l'engagement sociétal de la Caf.



Ces actions, portées par les agents volontaires, traduisent une volonté forte de mettre les compétences et l'énergie collective au service des plus fragiles, dans une logique d'inclusion, de proximité et d'impact durable.

LES ACTIONS
SOLIDAIRES 2024

ANNEXES



LES AIDES ET PRESTATIONS VERSÉES



2 583 M€ +3,4 %
au titre des prestations légales

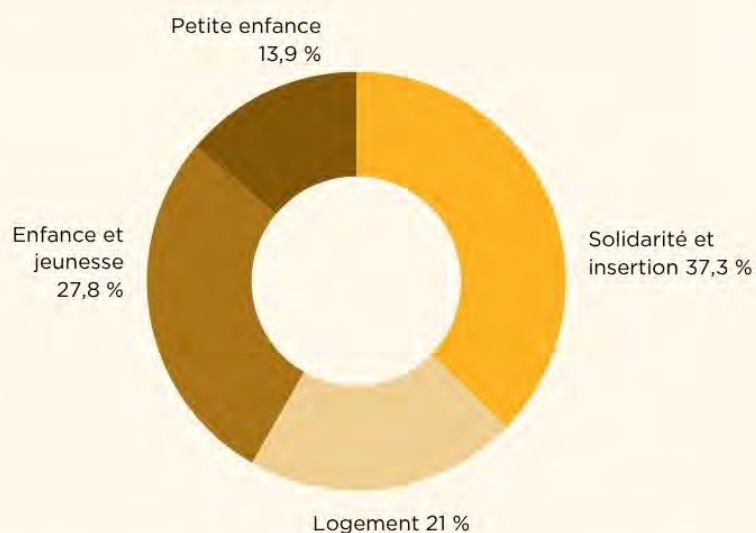
257 M€ +8,2 %
de dépenses en action sociale

Les allocataires de la Caf sont le plus souvent bénéficiaires d'aides au logement (47,1 %), pour un montant représentant 21,0 % de l'ensemble des prestations légales.

Les prestations de solidarité et insertion bénéficient à 45,8 % des allocataires de la Caf pour un montant équivalent à 37,3 % de l'ensemble des prestations distribuées.

39 % des allocataires reçoivent au moins une prestation pour élever leur(s) enfant(s), représentant 27,8 % du total des prestations versées.

Enfin, le domaine de la petite enfance concerne quant à lui 12,3 % des allocataires, pour une part égale à 13,9 % des dépenses.

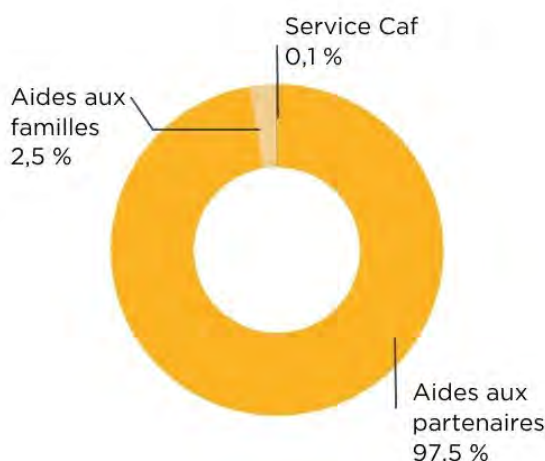


Entre 2023 et 2024, l'évolution du nombre d'allocataires a varié de façon différenciée selon les domaines : hausse pour l'insertion et solidarité et le logement, baisse pour la petite enfance ainsi que l'enfance et la jeunesse. Dans le même temps en revanche, les montants versés ont progressé dans tous les domaines.

ACTION SOCIALE



20 %
des montants versés
au secteur du temps libre
des enfants et des familles



Les dépenses d'action sociale sont versées en très grande partie directement aux structures partenaires (97,5%) et ciblent majoritairement l'accueil des jeunes enfants de la naissance à 6 ans (69,0%).

NATURE DES PRESTATIONS LÉGALES	ALLOCATAIRES*		MONTANTS VERSÉS	
	2024	Evolution 2024-2023	2 02 2042 4	Evolution 2024-2023
Petite enfance	53 948	-3,0 %	358 645 596 €	0,1 %
Allocation de base	1 098	-7,4 %	15 408 558 €	3,3 %
Prime naissance ou adoption	24 664	-2,7 %	234 566 084 €	-0,6 %
Complément libre choix mode de garde	17 870	-3,8 %		-2,0 %
-par un assistant maternel	2 059	-4,9 %	182 952 255	0,3 %
-par une garde à domicile	5 046	-2,0 %	10 670 639	6,3 %
-structure	5 546	-4,1 %	40943 199	-0,7 %
Compléments activité			25 171 486 €	
Enfance et jeunesse	170 281	-0,9 %	718 137 191 €	4,4 %
Allocations familiales	144 823	-1,5 %	429 192 106 €	3,0 %
Complément familial	28 888	0,5 %	84 670 866 €	5,0 %
Allocation rentrée scolaire	77 855	0,2 %	62 231 182 €	4,8 %
Allocation soutien familial	23 909	2,4 %	91 034 407 €	6,2 %
Allocation éducation de l'enfant handicapé	11 379	10,8 %	41 955 362 €	10,5 %
Allocation journalière de présence parentale et complément	733	-0,9 %	11 053 268 €	18,6 %
Logement	205 825	0,2 %	542 453 086 €	2,9 %
Allocation de logement à caractère familial	16 276	-1,0 %	61 550 991 €	1,5 %
Aide personnalisée au logement	96 274	0,0 %	267 995 796 €	2,4 %
Allocation de logement à caractère social	93275	0,7 %	212 674 564 €	4,1 %
Prime déménagement	-	-	65 361 €	-25,9 %
Allocation de logement temporaire	-	-	166 375 €	-76,0 %
Solidarité et insertion	200 082	1,9 %	951 709 737 €	4,3 %
Prime d'activité	132 575	1,1 %	293 126 008 €	0,2 %
Revenu solidarité active	47 248	2,3 %	309 146 408 €	4,4 %
Allocation adultes handicapés	33 853	2,6 %		8,1 %
Complément allocation adultes handicapés	6 606	-2,7 %	347 758 122 €	
Allocation journalière pour un aidant proche	22	-38,9 %	365 831 €	29,5 %
Allocation décès enfant	292	17,7 %	660 183 €	24,4 %
Aide victimes violences conjugales	846	508,6 %	653 185 €	410,9 %
Primes exceptionnelles prises en charge par l'Etat, API			10 976 727 €	-8,7 %

*Un allocataire peut percevoir plusieurs prestations

NATURE DES DEPENSES D'ACTION SOCIALE	MONTANTS VERSES	
	2024	Evolution 2024-2023
Accueil des jeunes enfants de 0 à 6 ans	177 341 423 €	6,3 %
Temps libre	50 604 037 €	14,3 %
Accompagnement social des familles et de leurs enfants	3 692 908 €	5,2 %
Logement et habitat	1 975 500 €	10,4 %
Animation et vie sociale	18 517 737 €	10,3 %
Autres actions	4 812 614 €	19,1 %
Divers	242 188 €	-53,4 %

TITULAIRES	ORGANISATIONS SYNDICALES ET PROFESSIONNELLES	SUPPLEANTS
REPRESENTANTS DES ASSURES SOCIAUX		
Véronique CHALOT	CGT-FO	Frédéric ROCK
Christian ODEMARD	CGT-FO	Estelle PIHET
Eric CROS	CFDT	Béatrice BEZ BALLAZ
Gloria DE LOS RIOS	CFDT	David CHAVANON
Michèle JACOB	CGT	Mohamed BEZZAYER
Priscilla OVAGHE	CGT	Franck FONTENEAU
Sylviane NGUYEN	CFE-CGC	Thierry RIOU
Patrick LEAULT	CFTC	Marjorie MALHEU
REPRESENTANTS DES EMPLOYEURS		
Edith GALLAND	Medef	Ghariba AKROUCHE
Marie-José BOURGEY	Medef	Non désigné
Jean-Jacques VIGNON	CPME	Non désigné
Olivier CHATARD	CPME	Céline THOBOIS
Christine FORNES	U2P	Yves ROUBI
REPRESENTANTS DES TRAVAILLEURS INDEPENDANTS		
Guy BACULARD	CPME	Christine BERGOT
Philippe LINARD	U2P	Abdallah ABDELLI
Romain BLACHIER	FNAE	Paul BRUNET LECOMTE (nomination le 17/10/2024)
REPRESENTANTS DES ASSOCIATIONS FAMILIALES		
Samir BOUAOUN	Udaf/Unaf	Christophe CHARVET
Ségolène de TAISNE DE RAYMONVAL	Udaf/Unaf	Marie-Hélène GUYON
Anais BRUGNAUX-GUILLIER	Udaf/Unaf	Non désigné
Delphine JULIEN	Udaf/Unaf	Mona M'NASRY
PERSONNES QUALIFIEES		
Valérie HAELEWYN Catherine HERANNEY Dominique PERROT Gérard RONGIER		
Représentants élus du personnel siégeant à titre consultatif		
Collège "cadres"	TITULAIRES Philippe DESROCHES	SUPPLEANTS Agnès VINCENT Chantal DUBOS
Collège "employés"	Karima GHERBI Nicolette GUERREIRO	Stanislas OSTAPOWICZ Karim EL YAAGOUBI

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
COMMISSIONS REGLEMENTAIRES		
Commission de recours amiable - Quorum : 3*	Président de séance : Patrick LEAULT (CFTC) Vice-Président de séance : Christine FORNES (U2P)	
Salariés (assurés sociaux)	Véronique CHALOT (CGT-FO)	Eric CROS (CFDT)
	Patrick LEAULT (CFTC)	Sylviane NGUYEN (CFE-CGC)
Non salariés (Employeurs/Travailleurs indépendants)	Christine FORNES (U2P Employeurs)	Jean-Jacques VIGNON (CPME Employeurs)
	Edith GALLAND (Medef)	Philippe LINARD (U2P Travailleurs indépendants)
Autre collègue	Marie-Hélène GUYON (Udaf-Unaf)	Mona M'NASRY (Udaf-Unaf)
Commission des pénalités administratives - Quorum : 3		
Salariés (assurés sociaux)	Véronique CHALOT (CGT-FO)	Eric CROS (CFDT)
	Patrick LEAULT (CFTC)	Sylviane NGUYEN (CFE-CGC)
Non salariés (Employeurs/Travailleurs indépendants)	Christine FORNES (U2P Employeurs)	Jean-Jacques VIGNON (CPME Employeurs)
	Edith GALLAND (Medef)	Philippe LINARD (U2P Travailleurs indépendants)
Commission des marchés - Quorum : 3**		
	Eric CROS (CFDT)	David CHAVANON (CFDT)
	Sylviane NGUYEN (CFE-CGC)	Thierry RIOU (CFE-CGC)
	Patrick LEAULT (CFTC)	Marjorie MALHEU (CFTC)
	Franck FONTENEAU (CGT)	Mohamed BEZZAYER (CGT)
	Christian ODEMARD (CGT-FO)	Véronique CHALOT (CGT-FO)
	Christine BERGOT (CPME Travailleurs indépendants)	Guy BACULARD (CPME Travailleurs indépendants)
	Céline THOBOIS (CPME Employeurs)	A POURVOIR
	Marie José BOURGEY (Medef)	Ghariba AKROUCHE (Medef)
	Romain BLACHIER (FNAE)	A POURVOIR
	Philippe LINARD (U2P Travailleurs indépendants)	Abdallah ABDELLI (U2P Travailleurs indépendants)
	Samir BOUAOUN (Udaf-Unaf)	Marie-Hélène GUYON (Udaf-Unaf)
	Gérard RONGIER (Personne qualifiée)	Valérie HAELEWYN (Personne qualifiée)

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
COMMISSIONS FACULTATIVES		
Commission des aides individuelles - Quorum : 7	Gloria DE LOS RIOS (CFDT)	Eric CROS (CFDT)
	Thierry RIOU (CFE-CGC)	Sylviane NGUYEN (CFE-CGC)
	Patrick LEAULT (CFTC)	Marjorie MALHEU (CFTC)
	Priscilla OVAGHE (CGT)	Michèle JACOB (CGT)
	Véronique CHALOT (CGT-FO)	Frédéric ROCK (CGT-FO)
	Christine BERGOT (CPME Travailleurs indépendants)	Olivier CHATARD (CPME Employeurs)
	Edith GALLAND (Medef)	Ghariba AKROUCHE (Medef)
	Marie José BOURGEY (Medef)	Non désigné (Medef)
	Christine FORNES (U2P Employeurs)	Yves ROUBI (U2P Employeurs)
	Philippe LINARD (U2P Travailleurs indépendants)	Abdallah ABDELLI (U2P Travailleurs indépendants)
Commission d'action sociale - Quorum : 7	Eric CROS (CFDT)	Gloria DE LOS RIOS (CFDT)
	Sylviane NGUYEN (CFE-CGC)	Thierry RIOU (CFE-CGC)
	Patrick LEAULT (CFTC)	Marjorie MALHEU (CFTC)
	Franck FONTENEAU (CGT)	Priscilla OVAGHE (CGT)
	Véronique CHALOT (CGT-FO)	Frédéric ROCK (CGT-FO)
	Guy BACULARD (CPME Travailleurs indépendants)	Céline THOBOIS (CPME Employeurs)
	Edith GALLAND (Medef)	Marie José BOURGEY (Medef)
	Romain BLACHIER (FNAE)	Non désigné (FNAE)
	Christine FORNES (U2P Employeurs)	Yves ROUBI (U2P Employeurs)
	Philippe LINARD (U2P Travailleurs indépendants)	Abdallah ABDELLI (U2P Travailleurs indépendants)
	Christophe CHARVET (Udaf-Unaf)	Ségolène DE TAISNE DE RAYMONVAL (Udaf-Unaf)
	Gérard RONGIER (Personne qualifiée)	Catherine HERANNEY (Personne qualifiée)

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
COMMISSIONS FACULTATIVES		
Commission d'examen des comptes - Quorum : 7	Gloria DE LOS RIOS (CFDT)	Béatrice BEZ BALLAZ (CFDT)
	Thierry RIOU (CFE-CGC)	Sylviane NGUYEN (CFE-CGC)
	Patrick LEAULT (CFTC)	Marjorie MALHEU (CFTC)
	Franck FONTENEAU (CGT)	Mohamed BEZZAYER (CGT)
	Véronique CHALOT (CGT-FO)	Christian ODEMARD (CGT-FO)
	Guy BACULARD (CPME Travailleurs indépendants)	A POURVOIR (CPME TI/Employeurs)
	Jean-Jacques VIGNON (CPME Employeurs)	Olivier CHATARD (CPME Employeurs)
	Marie José BOURGEY (Medef)	Ghariba AKROUCHE (Medef)
	Philippe LINARD (U2P Travailleurs indépendants)	Abdallah ABDELLI (U2P Travailleurs indépendants)
	Christine FORNES (U2P Employeurs)	Yves ROUBI (U2P Employeurs)
	Marie-Hélène GUYON (Udaf-Unaf)	Mona M'NASRY (Udaf-Unaf)
	Valérie HAELEWYN (Personne qualifiée)	Gérard RONGIER (Personne qualifiée)

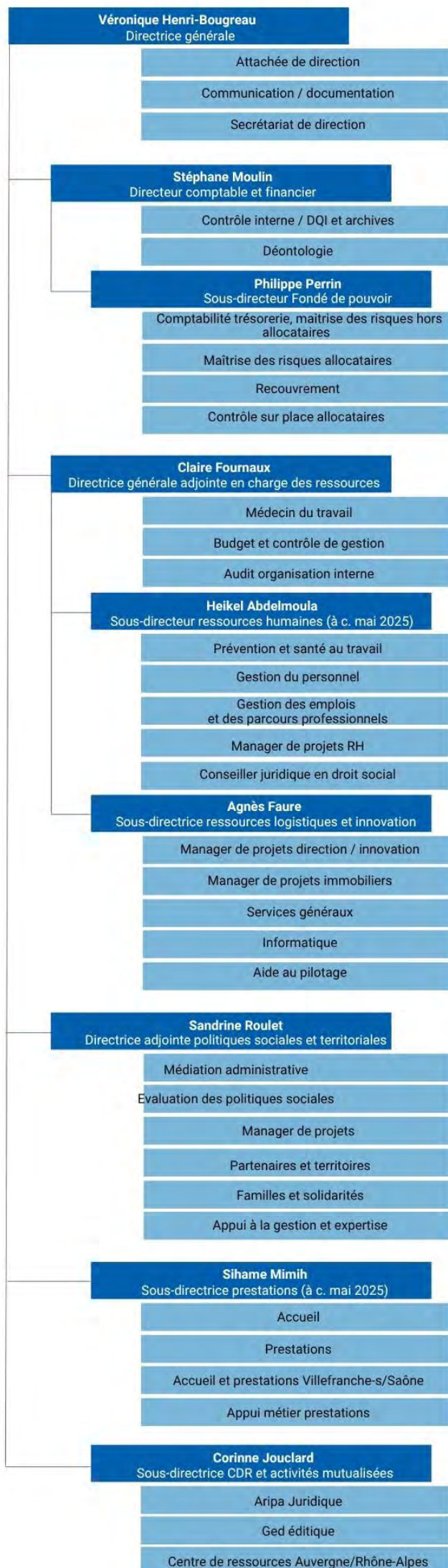
(*) Peuvent valablement statuer si sont présents au moins trois membres, dont au moins un représentant de chacune des catégories, assurés sociaux d'une part et employeurs et travailleurs indépendants d'autre part.

(**) La commission ne peut valablement délibérer que si trois de ses membres au moins sont présents pendant l'ensemble de la séance.

OFFICES PUBLICS DE L'HABITAT	Administrateurs désignés	Organisation	
Deux Fleuves Rhône Habitat (ex OPAC du Rhône)	Patrick LEAULT	CFTC	
GRAND LYON HABITAT	Christine BERGOT	CPME (Travailleurs Indépendants)	
LYON METROPOLE HABITAT	Eric CROS	CFDT	
EST METROPOLE HABITAT	Christian ODEMARD	CGT-FO	
	Administrateurs désignés	Organisation	Titulaire/suppléant
Commission de coordination des actions de prévention des expulsions (CCAPEX)	Marie-Hélène GUYON	UDAF	1 siège
Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH)	Christian ODEMARD	CGT-FO	Titulaire
	Gloria DE LOS RIOS	CFDT	Suppléante
Conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA)	Sylviane NGUYEN	CFE-CGC	Titulaire
	Guy BACULARD	CPME (Travailleurs indépendants)	Suppléant 1
	Philippe LINARD	U2P (Travailleurs indépendants)	Suppléant 2
Comité des services aux familles (CDSF)	Edith GALLAND	Medef	Titulaire
	Philippe LINARD	U2P (Travailleurs indépendants)	Suppléant

CONSEILS CONSULTATIFS DE REUSSITE EDUCATIVE	Administrateurs désignés	Organisation
BELLEVILLE SUR SAONE	Christophe CHARVET	UDAF
BRON	Jean-Jacques VIGNON	CMPE (Employeurs)
DECINES CHARPIEU	Gloria DE LOS RIOS	CFDT
GIVORS	Marjorie MALHEU	CFTC
GRIGNY	Eric CROS	CFDT
LYON	Edith GALLAND	Medef
MEYZIEU	Abdelli ABDALLAH	U2P (Travailleurs indépendants)
NEUVILLE-SUR-SAONE / GENAY	Christine FORNES	U2P (Employeurs)
PIERRE BENITE	Christian ODEMARD	CGT-FO
RILLIEUX-LA-PAPE	Gloria DE LOS RIOS	CFDT
SAINT-FONS	Marjorie MALHEU	CFTC
SAINT GENIS LAVAL	Marjorie MALHEU	CFTC
SAINT-PRIEST	Gloria DE LOS RIOS	CFDT
TARARE	Franck FONTENEAU	CGT
VAULX-EN-VELIN	Eric CROS	CFDT
VENISSIEUX	Valérie HAELEWYN	Personne qualifiée
VILLEFRANCHE-SUR-SAONE	Christine FORNES	U2P (Employeurs)
VILLEURBANNE	Philippe LINARD	U2P (Travailleurs indépendants)

	Administrateurs désignés	Organisation
Agence départementale et métropolitaine d'information sur le logement (ADIL ou ADMIL)	Christine FORNES	U2P (Employeurs)







ACTIONS SOLIDAIRES 2024



MAI 2020 - JANVIER 2024
Association française du syndrome de Rett
100 kg de bonnes usagées récoltées en 3 ans



MARS 2024
Association Valentin HAUT
17 agents bénévoles pour des dons de livres afin de créer des livres audio qui seront intégrés dans une bibliothèque sonore destinée aux personnes malvoyantes



AVRIL 2024
Association «Le rire en Rouen»
Appui en communication pour soutenir les citoyens en milieu de soins : création d'une plaquette et d'une vidéo de présentation de l'association



MAI 2024
Association
Règles élémentaires
2 280 articles de protection périodique collectés en partenariat avec la Caritat pour lutter contre la précarité menstruelle



MAI 2024
4^{ème} édition de «Moi à vélo»
2 572 km parcourus par les participants convertis en soutien financier pour l'association «Les ateliers de l'audace»



DÉCEMBRE 2024
Promotion d'associations pour l'aide aux victimes du cyclone Chido à Mayotte



DÉCEMBRE 2024
Association Gaele
75 boîtes de Noël collectées contenant des produits alimentaires, produits d'hygiène et vêtements chauds au profit des étudiants précaires



DÉCEMBRE 2024
Croix-Rouge
26 cartons remplis de jeux, jouets et livres pour enfants remis à l'unité locale Beaujolais et Val de Saône de la Croix-Rouge puis distribués à ses familles bénéficiaires



NOVEMBRE 2024
Restes de Cœur
102 kg de produits alimentaires, d'hygiène, d'entretien ou pour bébé récoltés pour aider les personnes vulnérables



JUN 2024
Association «Le café pour l'étudiant»
4 agents bénévoles pour devenir parrains ou marraines d'un étudiant rencontrant des difficultés sociales et financières



OCTOBRE 2024
Reboot Emmaüs connect
Collecte de matériel informatique et smartphones usagés pour l'inclusion numérique



Caisse d'allocations familiales du Rhône
67 boulevard Vivier Merle
69409 Lyon Cedex 03

<http://rapport-activite-caf-rhone.fr>
www.caf.fr